

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

N°. : 500-11-032130-078

COUR SUPÉRIEURE

(Siégeant à titre de tribunal désigné en application de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*)

---

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES  
COMPAGNIES, L.R.C. (1985), c. C-36

RELATIVEMENT À :

**TQS Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, bureau 100, Ville de Montréal, province de Québec, H3C 5R1;

- et -

**3947424 Canada Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 5, Place Ville-Marie, bureau 915, Ville de Montréal, province de Québec, H3B 2G2;

- et -

**TQS Ventes et Marketing Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, Ville de Montréal, province de Québec, H3C 5R1;

- et -

**Les Productions Carrefour II Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, Ville de Montréal, province de Québec, H3C 5R1;

- et -

**Les Productions Point-Final Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, Ville de Montréal, province de Québec, H3C 5R1

- et -

**Les Productions Point-Final II Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, Ville de Montréal, province de Québec, H3C 5R1

- et -

**Les Productions Point-Final III Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, bureau 100, Ville de Montréal, province de Québec, H3C 5R1

Débitrices

et

**RSM RICHTER INC.**, personne morale dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 2, Place Alexis-Nihon, en les cité et Ville de Montréal, H3Z 3C2

Contrôleur

---

**RAPPORT DU CONTRÔLEUR DÉSIGNÉ DANS LE CADRE DE LA REQUÊTE EN VUE DE  
L'HOMOLOGATION  
ET L'APPROBATION D'UN PLAN D'ARRANGEMENT  
(Article 6 de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers  
des compagnies L.R.C., 1985 ch. C-36*)**

À l'un des honorables juges de la Cour supérieure siégeant en Chambre commerciale, dans et pour le district de Montréal, RSM Richter Inc., Contrôleur désigné au Plan d'arrangement de TQS Inc., 3947424 Canada Inc., TQS Ventes et Marketing Inc., Les Productions Carrefour II Inc., Les Productions Point-Final Inc., Les Productions Point-Final II Inc., Les Productions Point-Final III Inc., soumet respectueusement ce qui suit :

**A) INTRODUCTION**

1. Le 18 décembre 2007, TQS Inc. et ses sociétés affiliées (« Groupe TQS », ou « Compagnie », ou « Débitrices ») déposèrent devant la Cour Supérieure du Québec (la « Cour »), une requête demandant l'émission d'une Ordonnance Initiale conformément aux dispositions de la *Loi sur les arrangements avec*

*les créanciers des compagnies*, L.R.C. (1985), ch. 36 (« LACC »). À cet égard, l'Honorable Pierre Journet, J.C.S. rendit l'ordonnance en question et désigna RSM Richter Inc. à titre de Contrôleur (« Contrôleur »). L'Ordonnance Initiale a été renouvelée et modifiée par la Cour à plusieurs reprises. Ainsi, le délai pour déposer le Plan d'arrangement (« Plan ») et la suspension des procédures contre les Débitrices ont été prorogés jusqu'au 11 juin 2008.

2. Le 30 janvier 2008, Groupe TQS déposa devant la Cour une requête en approbation d'un processus de vente. À cet égard, l'Honorable Pierre Journet, J.C.S. rendit une ordonnance en approbation d'un processus de vente (« Processus de Vente »).
3. Le 10 mars 2008, Groupe TQS déposa devant la Cour une requête pour modification d'un échéancier et autres ordonnances dans le cadre du Processus de Vente. À cet égard, l'Honorable Pierre Journet, J.C.S. a accueilli ladite requête et a modifié l'échéancier ainsi qu'approuvé l'offre de Remstar Corporation (« Remstar ») acceptée le 5 mars 2008 par le conseil d'administration de 3947424 Canada Inc. et ses actionnaires.
4. Le 17 mars 2008, Groupe TQS déposa devant la Cour une requête en modification de l'Ordonnance Initiale, approbation d'un financement intérimaire, prorogation de délai et modification de l'échéancier. À cet égard, l'Honorable Pierre Journet J.C.S. a accueilli ladite requête, a approuvé le financement intérimaire et a modifié l'échéancier.
5. Le 4 avril 2008, une Ordonnance fut rendue par l'Honorable Pierre Journet J.C.S., approuvant un processus de dépôt des réclamations et autres conclusions, fixant notamment la date limite de dépôt des preuves de réclamation au 30 avril 2008.
6. Le 7 mai 2008, les Débitrices déposèrent auprès du Contrôleur leur plan d'arrangement (le « Plan »). Le 8 mai 2008, ledit Plan fut déposé au dossier de la Cour.
7. Le Contrôleur réfère la Cour à son rapport intitulé « Rapport du Contrôleur sur l'état des affaires et finances des Débitrices et sur le Plan d'arrangement » daté du 9 mai 2008 (le « Rapport du Contrôleur ») présenté à l'**Annexe A**.

8. Le Contrôleur réfère également la Cour aux autres rapports déjà déposés au dossier de la Cour, lesquels sont décrits comme suit :
- a) **Premier Rapport** du Contrôleur désigné sur l'état des affaires des Débitrices requérantes daté du 14 janvier 2008;
  - b) **Deuxième Rapport** du Contrôleur désigné sur l'état des affaires des Débitrices requérantes daté du 20 février 2008;
  - c) **Rapport du Contrôleur désigné** dans le cadre d'une requête pour modification d'un échéancier et autres ordonnances daté du 7 mars 2008;
  - d) **Troisième Rapport** (aurait dû se lire Quatrième Rapport) du Contrôleur désigné sur l'état des affaires des Débitrices requérantes daté du 14 mars 2008;
  - e) **Cinquième Rapport** du Contrôleur désigné sur l'état des affaires des Débitrices requérantes daté du 9 mai 2008.

## B) PLAN D'ARRANGEMENT

9. Depuis l'émission de l'Ordonnance Initiale en date du 18 décembre 2007, RSM Richter Inc. a effectué une surveillance des affaires et des finances des Débitrices, a participé au Processus de Vente et, depuis l'acceptation de l'offre de Remstar, conjointement avec TQS et Remstar, a participé à l'élaboration du Plan.
10. Les points saillants du Plan, déposé le 7 mai 2008, se résument comme suit :
- Le Plan prévoit une seule catégorie de créanciers, les « Créanciers Ordinaires », et comporte notamment les définitions suivantes : Créancier, Créancier Ordinaire, Réclamation Prouvée et Réclamation reliée à la Restructuration.

- En ce qui concerne le traitement des Créanciers Ordinaires (c'est-à-dire l'offre de règlement/l'arrangement), le Plan prévoit notamment ce qui suit :

- **Versement du Montant de Base :**

*« Un montant forfaitaire de 7 000 000 \$ (« Montant de Base ») sera versé au Contrôleur selon l'échéancier suivant :*

- 5.1.1. un premier versement de 2 000 000 \$ payable dans les trente (30) jours suivant la Date de prise d'effet, que le Contrôleur affectera dans l'ordre suivant :*
  - a) au paiement complet des Réclamations Prouvées jusqu'à concurrence de mille dollars (1000 \$) par Créancier Ordinaire; puis*
  - b) au paiement des Honoraires et Déboursés du Contrôleur; puis*
  - c) quant au solde, au paiement au prorata de la portion des Réclamations Prouvées supérieure à mille dollars (1000 \$) par Créancier Ordinaire;*
- 5.1.2. un second versement de 2 000 000 \$ payable dans les six (6) mois suivant le premier versement ci-dessus, que le Contrôleur affectera dans l'ordre suivant :*
  - a) au paiement des Honoraires et Déboursés du Contrôleur; puis*
  - b) quant au solde, au paiement au prorata de la portion non acquittée des Réclamations Prouvées par Créancier Ordinaire;*
- 5.1.3. un troisième et dernier versement de 3 000 000 \$ payable dans les douze (12) mois suivant le premier versement ci-dessus, que le Contrôleur affectera dans l'ordre suivant :*
  - a) au paiement des Honoraires et Déboursés du Contrôleur; puis*
  - b) quant au solde, au paiement au prorata de la portion non acquittée des Réclamations Prouvées par Créancier Ordinaire;*

*5.2 Paiement accéléré*

*Si les compagnies reçoivent, suite à une décision finale du CRTC, des tarifs de distribution des EDR, le solde non versé du Montant de Base deviendra alors payable par les Compagnies au Contrôleur pour fins de distribution immédiate aux créanciers au plus tard 60 jours suivant la date de la décision du CRTC. »*

– **Versement d'un Montant Additionnel:**

*« 5.3 Dans l'éventualité où une décision finale du CRTC impose aux EDR des tarifs de distribution en faveur des Compagnies, celles-ci verseront trimestriellement à titre de somme additionnelle au Montant de Base un montant correspondant à 50 % des sommes encaissées au titre de tarifs, nettes de conditions et de frais imposés par le CRTC, jusqu'à concurrence de 2 000 000 \$ annuellement, et ce, pour les deux (2) années suivant l'octroi des tarifs, le tout pour un montant additionnel maximum de 4 000 000 \$. »*

- Le Plan prévoit aussi la nomination d'un comité de créanciers qui aura les fonctions suivantes :
  - a) être informé de temps à autre par le Contrôleur de l'évolution des affaires des Débitrices et des progrès réalisés dans l'exécution du Plan;
  - b) proroger, le cas échéant, le délai de remise au Contrôleur de toute somme qui doit être distribuée aux Créanciers Ordinaires;
  - c) assister de façon consultative le Contrôleur dans l'administration du Plan.

Il est important de noter que l'article 7 du Plan établit les « *Conditions préalables à la mise à exécution de l'arrangement* ». L'article 7.2 prévoit que « *La mise à exécution de cet Arrangement demeure sujette à l'accomplissement de l'ensemble des conditions ... d'ici le 30 septembre 2008, au plus tard, sauf dans la mesure où les Compagnies, suivant le cas, y renonceraient ou prolongeraient le délai de leur accomplissement.* ».

**C) ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS**

11. L'assemblée des créanciers a été fixée par la Cour au jeudi 22 mai 2008.
12. Le 9 mai 2008, le Contrôleur a transmis, par courrier ordinaire, aux créanciers des Débitrices ayant déposé une preuve de réclamation avant la Date Limite de Dépôt les documents suivants, le tout en conformité aux ordonnances de la Cour :
  - a) Avis de convocation à l'assemblée des créanciers du 22 mai 2008;
  - b) Lettre des Débitrices à leurs créanciers
  - c) Plan d'Arrangement

- d) Rapport du Contrôleur
  - e) Listes des créanciers
  - f) Avis aux créanciers de la demande d'homologation et de ratification du Plan d'Arrangement
  - g) Lettre de votation
  - h) Procuration.
13. Le 12 mai 2008, le Contrôleur a transmis les mêmes documents mentionnés au paragraphe 11, par courrier ordinaire, aux créanciers dont la Cour a autorisé, le 12 mai 2008, le dépôt tardif de leur preuve de réclamation.
14. La déclaration sous serment attestant l'envoi aux créanciers desdits documents est au dossier du Contrôleur.
15. L'assemblée des créanciers tenue le 22 mai 2008, laquelle a été valablement convoquée, fut présidée par Yves Vincent, représentant de RSM Richter Inc., Contrôleur désigné.
16. L'assemblée a suivi l'ordre du jour prévu (voir **Annexe B**) et s'est déroulée de façon ordonnée, et le vote a été tenu de façon appropriée .
17. Le Contrôleur a déclaré aux créanciers qu'il est d'avis que le Plan fut préparé de façon sérieuse et diligente, tout en tenant compte de la performance financière anticipée de Groupe TQS et des investissements que Remstar devra faire pour respecter les dispositions du Plan advenant son acceptation et pour combler les besoins futurs de liquidité reliés aux activités commerciales des Débitrices. Selon le contrôleur, le Plan est juste, raisonnable et équitable envers les créanciers.
18. Le Contrôleur a fait référence à son Rapport, et plus précisément à l'analyse présentée à la section XI dudit Rapport, et a déclaré qu'il est d'opinion que le traitement des créanciers prévu au Plan est vraisemblablement supérieur et plus avantageux que celui qui résulterait de la faillite. À cet égard, les créanciers pourraient récupérer entre 18,6 ¢ et 31,8 ¢ par dollar de leurs créances comparativement à un dividende estimé entre 6,7 ¢ et 15,5 ¢ dans le cadre d'une faillite. Ceci ne tient pas compte des montants de vacances et autres bénéfices qui seront payés en totalité aux employés, ce qui ne serait pas le cas dans l'éventualité d'une faillite.
19. Le Contrôleur a recommandé l'acceptation du Plan par les créanciers.

20. Selon les résultats du vote effectué par les créanciers, le Plan a été approuvé par les majorités requises en nombre et en valeur des créances comme suit :

<b>Résultats du Vote</b>	<b>Nombre</b>		<b>Valeur</b>	
Pour	368	77%	\$ 29,377,577	92%
Contre	110	23%	2,601,242	8%
	478	100%	\$ 31,978,819	100%

21. Le procès-verbal de l'assemblée des créanciers est soumis à l'Annexe C.

#### D) CONCLUSIONS

22. L'approbation du Plan a pour effet de satisfaire une des conditions reliées à la clôture de la transaction de vente des actions de 3947424 Canada Inc. à Remstar.
23. Le Contrôleur est d'avis que les Débitrices ont agi et continuent d'agir de bonne foi, avec toute la diligence voulue dans les circonstances. De plus, le Contrôleur n'a constaté aucun fait qui le porterait à croire que la conduite des Débitrices est ou a été répréhensible.
24. Le Contrôleur est d'avis que le Plan proposé fut préparé de façon sérieuse et diligente par les Débitrices.
25. Le Contrôleur est d'avis que le Plan des Débitrices est juste, raisonnable et équitable envers les créanciers en général.
26. Le Contrôleur est d'avis que le Plan tient compte de la capacité financière des Débitrices de respecter les dispositions du Plan advenant son homologation par la Cour et sa mise en œuvre.
27. Le Contrôleur est d'avis que l'acceptation et l'homologation du Plan est plus avantageuse pour les créanciers que la liquidation des éléments d'actif des Débitrices car il est estimé que les créanciers récupéreront moins que ce qui est envisagé par le Plan.
28. L'approbation du Plan permettra non seulement la restructuration mais aussi la relance de Groupe TQS et la majorité des créanciers auront l'opportunité de poursuivre des relations d'affaires avec les Débitrices.

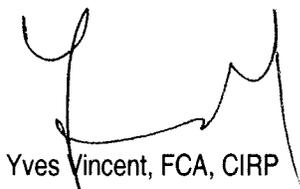
29. Le Contrôleur est d'avis qu'il est dans l'intérêt des Débitrices et de l'ensemble des créanciers des Débitrices que le Plan soit homologué et approuvé par cette honorable Cour.

Respectueusement soumis

Montréal, le 3 juin 2008

**RSM Richter Inc.**

Contrôleur désigné par la Cour

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Vincent', with a stylized flourish at the end.

Yves Vincent, FCA, CIRP

## ANNEXE A

# RSM Richter Inc.

**RSM Richter Inc.**  
2, Place Alexis Nihon  
Montréal (Québec) H3Z 3C2  
Téléphone / Telephone : 514.934.3497  
Télécopieur / Facsimile: 514.934.3504  
www.rsmrichter.com

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
N° DE COUR : 500-11-032130-078

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Siégeant à titre de tribunal désigné en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*)

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES  
COMPAGNIES, L.R.C. (1985), c. C-36**

**RELATIVEMENT À :**

**TQS Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, bureau 100, ville de Montréal, province de Québec, H3C 5R1;

- et -

**3947424 Canada Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 5, Place Ville-Marie, bureau 915, ville de Montréal, province de Québec, H3B 2G2;

- et -

**TQS Ventes et Marketing Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, ville de Montréal, province de Québec, H3C 5R1;

- et -

**Les Productions Carrefour II Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, ville de Montréal, province de Québec, H3C 5R1;

- et -

**Les Productions Point-Final Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, ville de Montréal, province de Québec, H3C 5R1

- et -

**Les Productions Point-Final II Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, ville de Montréal, province de Québec, H3C 5R1

- et -

**Les Productions Point-Final III Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, bureau 100, ville de Montréal, province de Québec, H3C 5R1

**Débitrices**

- et -

**RSM Richter Inc.**, personne morale, dûment constituée aux termes de la loi, ayant un établissement au 2 Place Alexis-Nihon, 3500 boul. de Maisonneuve Ouest, 22<sup>e</sup> étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H3Z 3C2;

**Contrôleur**

---

**RAPPORT DU CONTRÔLEUR SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES ET DES FINANCES DES DÉBITRICES  
ET SUR LE PLAN D'ARRANGEMENT**

(article 11.7(3) b) (ii) de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*)

Le 18 décembre 2007, TQS Inc. et ses sociétés affiliées (collectivement « Groupe TQS », ou « Débitrices ») ont déposé devant la Cour Supérieure du Québec (« Cour »), une requête demandant l'émission d'une ordonnance (« Ordonnance ») conformément aux dispositions de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* L.R.C. (1985), ch. C-36 (« LACC »). À cette égard, l'Honorable Pierre Journet, J.C.S., a rendu une Ordonnance (« Ordonnance Initiale ») et désigna RSM Richter Inc. (« Richter ») à titre de Contrôleur

(« Contrôleur »). Depuis cette date, l'Ordonnance Initiale a été prorogée à trois reprises afin d'accorder un délai additionnel pour le dépôt d'un Plan d'arrangement. Le délai présentement en vigueur se termine le 16 mai 2008.

Tel qu'initialement prévu à l'ordonnance rendue le 30 janvier 2008 approuvant le Processus de Vente, et ensuite à l'ordonnance rendue le 4 avril 2008, Groupe TQS a déposé, le 7 mai 2008, un plan d'arrangement conjoint (« Plan »).

Afin d'aider les créanciers dans leur examen du Plan, qui fera l'objet d'un vote lors de l'assemblée des créanciers qui sera tenue le 22 mai 2008, le Contrôleur, par les présentes, fait rapport sur l'état des affaires et des finances des Débitrices et soumet ses commentaires et son opinion sur le Plan.

Nous tenons à informer le lecteur que le Contrôleur n'a pas procédé à une vérification des livres et registres des Débitrices. En conséquence, le Contrôleur n'est pas en mesure d'exprimer une opinion à l'égard de l'exactitude ou de l'intégralité de l'information contenue dans le présent rapport. L'information qui fait l'objet du présent rapport provient des livres et des registres qui ont été mis à notre disposition, ainsi que des entretiens que nous avons eus avec la direction de Groupe TQS.

Notre rapport est présenté comme suit :

- I. LES DÉBITRICES
- II. DIFFICULTÉS FINANCIÈRES
- III. PROTECTION DE LA COUR
- IV. SOLLICITATION D'OFFRES
- V. FINANCEMENT TEMPORAIRE
- VI. GESTION INTÉRIMAIRE
- VII. SITUATION FINANCIÈRE
- VIII. ACTIVITÉS DEPUIS L'ORDONNANCE INITIALE
- IX. PRÉVISIONS FINANCIÈRES
- X. LE PLAN
- XI. ÉVALUATION DU PLAN
- XII. COMMENTAIRES DU CONTRÔLEUR
- XIII. OPINION ET RECOMMANDATION

## I. LES DÉBITRICES

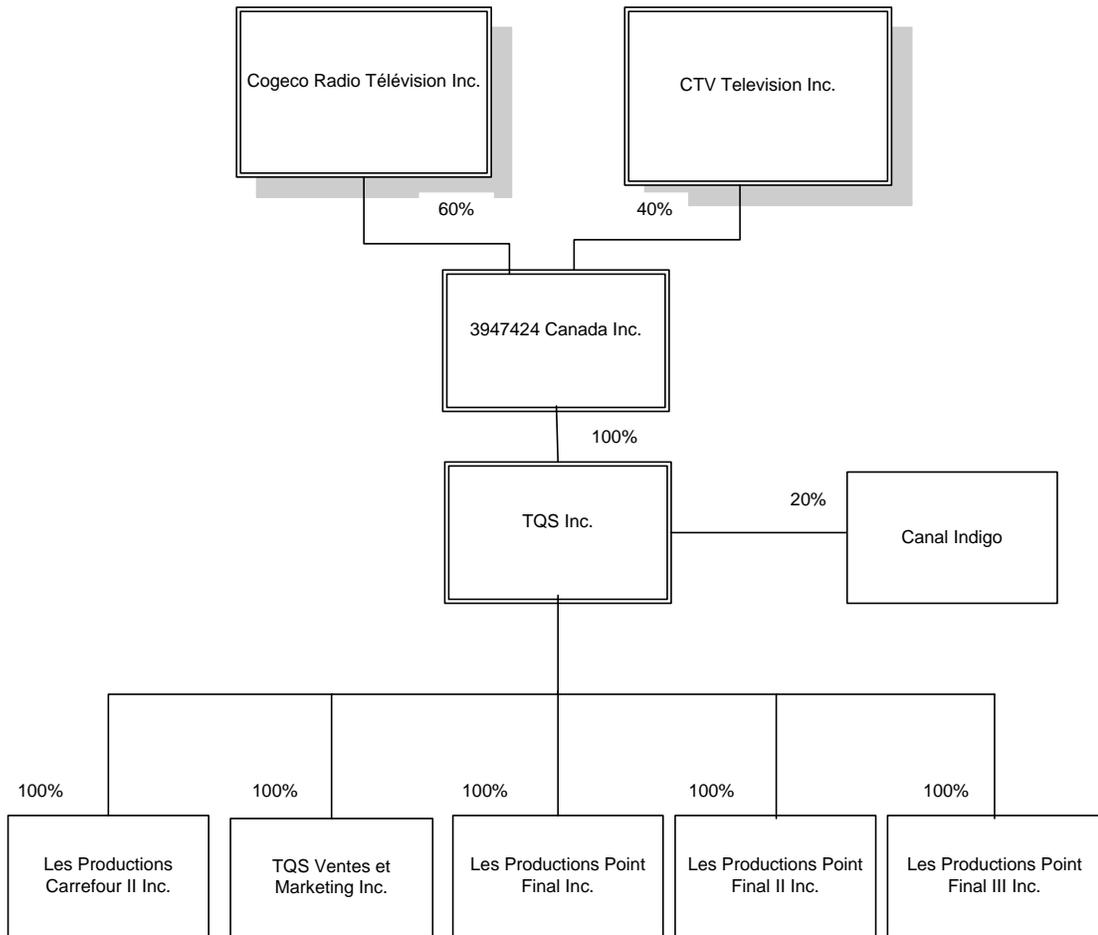
Fondée il y a plus de vingt (20) ans, Groupe TQS a son siège social à Montréal. Groupe TQS exploite un réseau de télévision conventionnel diffusant principalement dans la province de Québec. La station de télévision est une station dite « généraliste », ce qui implique que son contenu doit être composé quotidiennement d'émissions d'information, culturelles, de variétés, de films, etc. Pour n'en nommer que quelques-unes, voici quelques émissions diffusées sur les ondes de TQS : « Le Grand Journal », « Caféine », « Flash », « 110% » et « Loft Story ». Le réseau détenait 12% des parts de marché de la télévision francophone avant de recourir à la protection de la LACC, ce qui le plaçait en troisième position des chaînes francophones regardées au Québec. Depuis l'année 2003, Groupe TQS génère des revenus de l'ordre de 100M \$ et avait près de 450 employés qui travaillaient à temps plein.

Les stations par lesquelles Groupe TQS diffuse sa programmation au Québec sont :

	Station	Ville	Date d'expiration de la licence
Stations de TQS	CFJP – TV	Montréal	31 Août 2009
	CFAP – TV	Québec	31 Août 2009
	CFDS – TV	Sherbrooke	31 Août 2009
	CFKS – TV	Trois-Rivières	31 Août 2009
	CFRS – TV	Saguenay	31 Août 2009
Stations affiliées	CJPC – TV	Rimouski	Détenue par Television MBS Inc.
	CFTF – TV	Rivière-du-Loup	Détenue par Television MBS Inc.
	CFGS – TV	Gatineau-Ottawa	Détenue par RNC Inc.
	CFVS – TV	Val D'or	Détenue par RNC Inc.

Cogeco Radio-Télévision Inc. (« Cogeco ») et CTV Television Inc. (« CTV ») se sont portés acquéreurs de Groupe TQS le 15 février 2002.

La structure corporative de Groupe TQS se décrit comme suit :



La revue de la situation financière de Groupe TQS est présentée à la section VII du rapport.

## II. DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Depuis sa fondation en 1986, Groupe TQS a accumulé des pertes d'exploitation se chiffrant à approximativement 71 millions \$. Mis à part les exercices financiers de 2003 et de 2004, Groupe TQS n'a jamais réussi à rentabiliser ses opérations. Les principales sources de difficultés financières de Groupe TQS sont les suivantes:

### A) Forte concurrence

Groupe TQS souffre de la concurrence croissante tant au niveau de l'auditoire que des recettes publicitaires et de l'acquisition de contenus de programmation. Groupe TQS est en concurrence directe avec trois (3) autres réseaux de télévision conventionnelle de langue française exploités respectivement par Québecor Média Inc. (TVA), la Société Radio Canada (« SRC ») et la Société de Télévision du Québec (Télé-Québec). Groupe TQS est également en concurrence avec de multiples chaînes de télévision spécialisée de langue française, dont la plupart sont contrôlées par Astral Communications Inc. et Québecor Média Inc. En fait, le nombre de chaînes spécialisées francophones est passé de 8 à 23 entre 1997 et 2006. Dans le marché montréalais, où une partie importante de l'auditoire est bilingue, Groupe TQS est également en concurrence avec d'autres réseaux de télévision conventionnelle et spécialisée de langue anglaise.

### B) Manque de revenus

Les réseaux de télévision conventionnelle continuent d'enregistrer une érosion graduelle de leur auditoire et de leurs revenus tirés de la publicité. De plus, les réseaux de télévision conventionnelle ne peuvent toujours pas obtenir de frais d'abonnement provenant des entreprises de distribution de radiodiffusion relativement à la distribution de leur signal. En effet, dans un énoncé de politique publié le 17 mai 2007, le Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes (« CRTC ») a décidé de réserver les frais d'abonnement aux services de programmation de télévision spécialisée, lesquels jouissent de coûts de programmation moindres et d'une croissance de leurs parts de marchés. Cependant, toujours selon le CRTC, il semblerait que « *les généralistes ont vu leurs revenus publicitaires croître de moins de 1% depuis 2003. Pendant ce temps, les redevances et les revenus de publicité ont augmenté de 27 % et 53 % respectivement pour les spécialistes.* » (La Presse 26 avril 2008). Des audiences publiques ont été tenues au mois d'avril 2008 afin d'ouvrir à nouveau le débat quant à l'accès des chaînes conventionnelles aux redevances des entreprises de distribution de radiodiffusion exploitant au Canada.

**C) Coûts de production**

Groupe TQS a également subi des hausses importantes dans ses coûts de production. Cette situation résulte, entre autres, des obligations réglementaires de diffusion de différents types d'émissions à contenu canadien. L'offre de ce type d'émission est limitée et les coûts y afférents ont continué d'augmenter.

**D) Perte de l'entente d'affiliation**

Groupe TQS avait une entente d'affiliation avec SRC en vertu de laquelle SRC diffusait sa programmation via les installations et les licences de diffuseur détenues par Groupe TQS dans les régions de Sherbrooke, de Trois-Rivières et de Saguenay. Or, à l'automne 2007, SRC a donné avis qu'elle mettait fin à cette entente, dès mars 2009. Selon Groupe TQS, cette situation entraîne une baisse annuelle de 5M \$ de son bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA » ou « EBITDA »).

Or, Groupe TQS et SRC ont récemment conclu une entente qui permettra le transfert d'effectifs de Groupe TQS à SRC (voir la section VIII C) pour de plus amples détails).

**E) Canal Indigo, S.E.N.C.**

L'investissement de Groupe TQS dans Canal Indigo, S.E.N.C. (« Canal Indigo »), n'a pas été rentable. De plus, Groupe TQS avait des engagements financiers qui pouvaient s'élever jusqu'à 500 000 \$ relativement au financement des activités de Canal Indigo. Groupe TQS a récemment accepté de vendre son investissement dans Canal Indigo à Groupe TVA Inc. et ainsi limiter ses pertes (voir la section VIII C) pour de plus amples détails).

Il est également important de noter que, selon la direction, l'analyse des prévisions financières et de la performance de Groupe TQS ne révélait pas la possibilité de rentabiliser les opérations sans qu'il y ait d'importants changements dans son modèle d'affaire. De plus, afin de satisfaire les exigences du CRTC, Groupe TQS devra investir à court terme des sommes importantes dans le renouvellement de son parc d'équipement pour être en mesure de diffuser sur une base de haute définition (« HD ») d'ici l'automne 2011.

### III. PROTECTION DE LA COUR

Groupe TQS n'étant plus en mesure d'honorer ses obligations lorsqu'elles devenaient exigibles, sa direction et ses actionnaires ont déterminé qu'il était dans le meilleur intérêt des diverses parties que les Débitrices demandent l'autorisation de la Cour de se placer sous la protection de la LACC. À cet effet, le 18 décembre 2007, la Cour a accordé l'Ordonnance Initiale. Depuis, l'Ordonnance Initiale a été modifiée et prolongée à plusieurs reprises. La période de prorogation de l'Ordonnance Initiale vient à échéance le 16 mai 2008. Une demande pour un délai additionnel sera présentée à la Cour le 12 mai 2008 afin de permettre la tenue d'une assemblée des créanciers en vue d'examiner le Plan et de voter sur celui-ci.

### IV. SOLLICITATION D'OFFRES

À la suite de l'obtention de l'Ordonnance Initiale, avis a été donné que Groupe TQS était mis en vente. Immédiatement, il y a eu un intérêt manifesté par diverses parties à faire l'acquisition de Groupe TQS. Les discussions initiales avec les diverses parties intéressées ont été encourageantes. Or, il est devenu évident qu'il fallait s'assurer que tous les acquéreurs potentiels travaillaient avec les mêmes critères et conditions afin d'assurer l'équité et la réception d'offres dans les meilleurs délais et à des conditions qui assureraient la relance et la continuité de Groupe TQS.

#### A) Processus de Vente

À la demande des Débitrices et du Contrôleur, la Cour a approuvé, le 30 janvier 2008, un Processus de Vente, afin de :

- s'assurer que le Processus de Vente soit équitable pour tous les acheteurs potentiels;
- prévoir la date du dépôt d'offres fermes par tous les acheteurs potentiels, soit le 25 février 2008;
- obtenir un financement intérimaire pour la poursuite des activités de Groupe TQS; et
- permettre le dépôt d'un Plan d'arrangement et l'obtention des approbations réglementaires requises dans un délai raisonnable.

## B) Acceptation d'une offre

Les résultats du Processus de Vente se résument comme suit :

- le Contrôleur a reçu, le 25 février 2008, avant l'heure butoir, quatre offres ainsi qu'une lettre d'intention;
- le 26 février 2008, le Contrôleur, en compagnie des dirigeants de Groupe TQS et des conseillers juridiques, a rencontré les représentants des actionnaires de Groupe TQS, soit Cogeco et CTV (« Actionnaires »), et leurs conseillers juridiques afin de réviser les offres reçues;
- aucune des offres soumises le 25 février 2008 n'a été acceptée par les Actionnaires;
- dans le cadre des rencontres et des discussions avec les représentants des offrants, tenues les 28 et 29 février 2008, ces derniers ont été avisés qu'ils avaient jusqu'à 10 h 00, le mardi 4 mars 2008, pour présenter une offre révisée;
- le Contrôleur a reçu trois offres révisées avant 10 h 00 le 4 mars 2008 (« Offres Finales »);
- à la suite de leur analyse des Offres Finales, les Actionnaires de Groupe TQS ont avisé le Contrôleur qu'ils acceptaient l'offre finale soumise par Remstar (« Offre de Remstar »);
- le 10 mars 2008, l'Honorable Pierre Journet J.C.S. a approuvé l'Offre de Remstar telle qu'acceptée par le conseil d'administration de Groupe TQS et par ses Actionnaires;
- l'Offre de Remstar prévoyait, entre autres, que la clôture de la transaction de vente était conditionnelle à l'acceptation d'un Plan d'arrangement à être soumis aux créanciers et à l'obtention d'approbations réglementaires.

Dans l'intérim, tel que prévu à l'Offre de Remstar, Groupe TQS a bénéficié d'un financement temporaire pour la poursuite de ses activités commerciales.

## V. FINANCEMENT TEMPORAIRE

Tel que mentionné précédemment, le Processus de Vente exigeait des offrants l'obtention d'un financement temporaire « suffisant pour financer les opérations courantes de Groupe TQS jusqu'à la mise en œuvre du Plan d'arrangement ». L'Offre de Remstar prévoyait ce financement.

Le 17 mars 2008, la Cour a autorisé Groupe TQS à emprunter de Remstar des sommes allant jusqu'à un montant maximal de 15 000 000 \$, comprenant le montant nécessaire au paiement subrogatoire à être fait par Remstar à Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC »). La Cour a également autorisé que le financement de Remstar soit garanti par l'universalité des biens meubles et immeubles de Groupe TQS jusqu'à concurrence d'un montant total de 15 000 000 \$.

Remstar a effectué, le 18 mars 2008, le paiement par subrogation des sommes dues à CIBC au montant de 2 953 968 \$.

Basé sur les prévisions financières préparées par la direction de Groupe TQS, ce financement temporaire était jugé nécessaire. Sujet à fournir une valeur suffisante de comptes à recevoir pour fins de margination, Groupe TQS obtenait ainsi une certaine flexibilité financière pour gérer ses affaires courantes et ce, jusqu'au 30 juin 2008, date initialement prévue pour la clôture de la transaction de vente à Remstar.

Ce financement temporaire a permis à Groupe TQS de continuer ses opérations courantes et lui a donné accès aux fonds requis pour couvrir les investissements dans sa programmation automnale. Un état des recettes et débours de Groupe TQS pour la période du 18 décembre 2007 au 25 avril 2008 est présenté à la section VIII A).

## VI. GESTION INTÉRIMAIRE

L'Offre de Remstar, telle qu'approuvée par la Cour, prévoyait la nomination d'un gestionnaire (« Gestionnaire ») dans le cadre de la mise en vigueur d'un contrat de gestion. Le 14 mars 2008, un contrat a été signé entre Remstar et Groupe TQS par lequel Groupe TQS confiait à Remstar le mandat de gérer ses affaires tant commerciales qu'internes. Ce contrat prévoit que « *dans le cadre de l'exécution de son obligation d'administrer et de superviser la gestion de tous les aspects de l'exploitation des affaires tant commerciales qu'internes, le Gestionnaire devra agir honnêtement, de bonne foi et avec diligence...* ». Le contrat déclare également que M. Tony Porello, ou alternativement M. Maxime Rémillard, est réputé investi de l'autorité de représenter seul le Gestionnaire.

## VII. SITUATION FINANCIÈRE

La présente section résume l'information financière jugée utile pour les fins d'informer les créanciers des affaires de Groupe TQS.

Cette information financière provient en grande partie des états financiers non vérifiés au 30 mars 2008 de chacune des sociétés de Groupe TQS et de nos entretiens avec la direction.

Cette information est présentée uniquement pour aider les créanciers à comprendre et à évaluer la situation financière actuelle de Groupe TQS. Le Contrôleur ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude ou quant au caractère exhaustif de l'information financière contenue dans le présent rapport.

### A) Résultats d'exploitation

La performance financière de Groupe TQS des cinq (5) dernières années et de l'exercice en cours se résume comme suit :

	Groupe TQS					
	Résultats d'exploitation					
	Mars 2008	F2007	F2006	F2005	F2004	F2003
	(7 mois)					
(en milliers \$)	(non vérifiés)	(vérifiés)	(vérifiés)	(vérifiés)	(vérifiés)	(vérifiés)
Revenus	66,234	103,722	101,555	104,318	108,348	108,021
EBITDA avant frais de gestion	(3,454)	(3,816)	(4,370)	6,799	9,634	14,121
Bénéfice net (Perte nette)	(6,653)	(18,141)	(8,053)	(50,263)	1,641	5,572

La direction nous avise qu'en plus d'avoir à supporter les pertes d'exploitation à même ses liquidités, Groupe TQS a investi, au cours de cette même période de référence, approximativement 20M \$ en équipement et matériel technique reliés aux opérations.

**B) Bilan**

Le bilan le plus récent des six (6) sociétés faisant partie de Groupe TQS est en date du 30 mars 2008 et se présente comme suit :

Groupe TQS						
Bilan						
Au 30 mars 2008						
<i>(non vérifiés, en milliers \$)</i>	3947424					Vente et Marketing Inc.
	Cda Inc.	TQS Inc.	PPFI	PPFI II	PPFI III	Inc.
<b>Actif à court terme</b>						
Encaisse	-	-	(24)	(80)	45	(150)
Comptes à recevoir	-	24,102	1,643	91	7	636
Droits de diffusion	-	26,632 *	-	-	-	-
Frais payés d'avance	-	78	-	-	-	-
Productions en cours	-	-	-	163	-	-
	-	50,812	1,619	175	52	486
<b>Actif à long terme</b>						
Avance à long terme	600	-	-	-	-	-
Dépôts	-	43	-	-	-	12
Immobilisations (nettes)	-	19,568 *	-	-	-	6
Placements à long terme	86,858	-	-	-	-	-
Licences de radiodiffusion	-	3,000	-	-	-	-
	87,458	22,611	-	-	-	17
<b>Actif total</b>	<b>87,458</b>	<b>73,423</b>	<b>1,619</b>	<b>175</b>	<b>52</b>	<b>504</b>
<b>Passif à court terme</b>						
Financement Intérimaire (DIP)		2,198				
À payer Intercompagnies	(11,291)	12,292	508	(1,198)	516	(1,743)
Fournisseurs et frais courus	-	26,377 *	(241)	1,104	2	1,330
Droits de diffusion à payer	-	16,872 *	-	-	-	-
Dette à court terme	131	2,344	1,428	118	-	1,011
Impôts exigibles	(1)	(51)	108	(4)	(0)	0
	(11,160)	60,032	1,803	20	518	598
<b>Passif à long terme</b>						
Revenus perçus d'avance	-	18	-	-	-	-
Dette à long terme	600	605	-	-	-	-
Autres passifs long terme	-	1,377	-	-	-	-
	600	2,000	-	-	-	-
<b>Capitaux propres</b>						
Capital action	99,034	93,147	-	-	-	-
Bénéfices non répartis (Déficits)	(1,017)	(75,168)	(112)	151	(467)	(94)
Bénéfice net (Déficit)	(0)	(6,587)	(72)	4	1	-
	98,017	11,392	(184)	155	(466)	(94)
<b>Total Passifs et capitaux propres</b>	<b>87,458</b>	<b>73,423</b>	<b>1,619</b>	<b>175</b>	<b>52</b>	<b>504</b>

\* : avant ajustement des valeurs résultant de la restructuration

Notre revue sommaire du Bilan en date du 30 mars 2008 se résume comme suit :

**a) Actifs**

Les éléments importants concernant les actifs des Débitrices sont :

**1) 3947424 Canada Inc.**

Cette Société fut constituée pour devenir le holding de TQS Inc. dans le cadre de l'acquisition de Groupe TQS par Cogeco et CTV.

*i) Avance à long terme (600 000 \$)*

Cette avance a été faite à TQS Inc.

*ii) Placement dans TQS Inc. (86 857 545 \$)*

Ce placement représente la valeur de l'investissement dans TQS Inc.

**2) TQS Inc.**

Cette société exploite le réseau de télévision de Groupe TQS.

*i) Comptes à recevoir (24 102 498 \$)*

Les comptes à recevoir de TQS Inc. totalisent 26 867 274 \$ au 30 mars 2008. Selon la direction, une provision pour mauvaises créances de 2 764 776 \$ est requise. Il en résulte une valeur nette aux livres de 24 102 498 \$.

Aucune déduction ou provision n'a été enregistrée pour la valeur des contrats « échange » qui se chiffrent à approximativement 415 000 \$.

*ii) Droits de diffusion (26 631 723 \$)*

Dans le cours normal de ses affaires, TQS Inc. a signé divers contrats avec des compagnies de production qui lui ont accordé des droits de télédiffusion de films ou d'émissions. Les coûts y afférents ont été initialement capitalisés. Les droits de diffusion peuvent être classés en deux (2) catégories, soit les émissions ou les films/téléseries.

En ce qui concerne les émissions, les coûts non amortis se chiffrent à 11 673 950 \$. Il est à noter qu'une somme de 7 351 750 \$ était due aux maisons de production, en date du 18 décembre 2008.

Quant aux films/téléseries, leurs coûts non amortis sont de 14 508 045 \$. Un solde de 9 520 343 \$ demeure impayé.

Depuis le 18 décembre 2007, date de l'Ordonnance Initiale, TQS Inc. a résilié certains contrats avec des compagnies de production et de distribution. Ainsi, la valeur des droits de diffusion en est affectée d'autant.

*iii) Frais payés d'avance (77 747 \$)*

Les frais payés d'avance comprennent principalement les taxes et les assurances payées d'avance.

iv) Immobilisations (19 567 765 \$)

La valeur nette comptable des investissements en immobilisations se détaille comme suit :

TQS Inc.			
Immobilisations au 30 mars 2008			
(non vérifiés, en milliers \$)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Terrains	72	-	72
Bâtiments	3,470	1,516	1,954
Stationnement	80	34	46
Tours et antennes	109	34	75
Équipements émetteurs	1,280	440	840
Matériel technique	26,651	17,148	9,503
Mobilier et studio	1,201	561	640
Améliorations locatives	4,661	1,768	2,893
Matériel roulant	682	482	200
Équipement informatique	3,153	1,563	1,590
Logiciels & programmes	3,968	2,213	1,755
	<b>45,327</b>	<b>25,759</b>	<b>19,568</b>

TQS est propriétaire d'immeubles situés à Trois-Rivières, à Saguenay et à Sherbrooke.

v) Licences de radiodiffusion (3 000 000 \$)

La valeur aux livres reflète le fait que Groupe TQS détient six (6) licences de télédiffuseur conventionnel. Dans le cadre de leur Offre, Remstar a notamment déposé auprès du CRTC une demande de modification à la propriété ou au contrôle de l'entreprise.

3) **Production Point Final Inc.**

Cette société est une maison de production d'émissions à contenu canadien qui sont admissibles à certains programmes fédéraux de crédits d'impôts.

i) Comptes à recevoir (1 642 957 \$)

Le solde des comptes à recevoir se détaille comme suit :

<b>Production Point Final Inc.</b>	
<b>Comptes à recevoir</b>	
<b>au 30 mars 2008</b>	
<i>(non vérifiés, en milliers \$)</i>	
Crédits d'impôts	1,010
SRC	452
Revenus de commercialisation à recevoir	139
TPS/TVQ	42
	<b>1,643</b>

Le crédit d'impôt à recevoir de 1 010 000 \$ est sujet à une vérification des autorités gouvernementales afin de valider l'exactitude et l'admissibilité des dépenses de production pour les années 2005 à 2008.

À ce jour, seules les dépenses admissibles pour l'exercice 2005 ont fait l'objet d'une vérification de la part des autorités gouvernementales et un montant de 371 000 \$ devrait être perçu.

Les sommes dues par SRC concernent des émissions produites à leur demande.

4) **Production Point Final II Inc.**

Cette société est une maison de production pour des émissions à contenu étranger et n'est pas admissible aux programmes fédéraux de crédits d'impôts.

i) Comptes à recevoir (91 000 \$)

Les comptes à recevoir au 30 mars 2008 sont composés des éléments suivants :

<b>Production Point Final II Inc.</b>	
<b>Comptes à recevoir</b>	
<b>au 30 mars 2008</b>	
<i>(non vérifiés, en milliers \$)</i>	
TPS/TVQ	50
SRC	17
CSST	23
Autres	1
	<b>91</b>

ii) Productions en cours (163 274 \$)

Les productions en cours sont liées à des émissions qui étaient en montage au 30 mars 2008.

5) **Production Point Final III Inc.**

Cette entité a été constituée uniquement pour l'émission « *Le Bachelor* ».

i) Encaisse (45 385 \$)

TQS Inc. a fait une avance de fonds.

ii) Comptes à recevoir (6 902 \$)

Du montant total des comptes à recevoir, une somme de 5 962 \$ est à recevoir pour des cotisations payées en trop à la CSST.

**6) TQS Ventas et Marketing Inc.**

Cette entreprise emploie les représentants des ventes de Groupe TQS situés à Toronto.

*i) Comptes à recevoir (636 241 \$)*

Du montant total des comptes à recevoir, une somme de 594 182 \$ est due par une station affiliée à qui TQS Inc. doit des sommes d'une valeur similaire.

*ii) Dépôt (11 798 \$)*

Ce montant représente un dépôt pour garantir le bail des locaux de Toronto.

*iii) Immobilisations (nettes) (5 517 \$)*

La société est propriétaire de mobilier et d'agencement de bureau.

**7) Les Productions Carrefour II Inc.**

Cette société était une maison de production utilisée par Cogeco avant l'acquisition de Groupe TQS. Elle est inactive depuis cinq (5) ans.

b) Passif

Les éléments du passif en date du 30 mars 2008 ne seront pas révisés.

Nos commentaires vont porter sur les créances visées par le Plan d'arrangement et plus précisément celles réclamées en conformité avec l'Ordonnance rendue le 4 avril 2008 qui définit « *la mise sur pied d'un processus de dépôt des réclamations* ». La valeur des preuves de réclamation déposées auprès du Contrôleur au plus tard à 17 h 00 le 30 avril 2008 se résume comme suit :

(en milliers de \$)	Selon les livres	Montant total déclaré selon les preuves de réclamation
Créances des employés		
Ex-employés	483	724
Employés sujets aux préavis de mise-à-pied	6,598	8,952
Employés non visés par les préavis de mise-à-pied	N/A	2,575
Employés sujets aux préavis de mise-à-pied (dépôts hors délais)	N/A	1,623
	<u>7,081</u>	<u>13,874</u>
Créanciers ordinaires	-	
Fournisseurs, maisons de production et autres	34,631	40,450
	<u>41,712</u>	<u>54,324</u>

Il est important de mentionner que le Contrôleur, de concert avec les représentants autorisés de Groupe TQS, n'a pas complété sa revue des preuves de réclamation déposées. Or, il existe actuellement des écarts importants entre les livres et registres des Débitrices et les montants réclamés. Groupe TQS s'affère présentement à analyser ces écarts et, le cas échéant, il verra à obtenir des preuves de réclamation amendées avant la tenue de l'assemblée des créanciers.

Le Contrôleur aura à prendre position et à statuer sur la validité des montants réclamés. À cet égard, des avis de rejet et/ou d'acceptation partielle des montants réclamés seront émis, s'il y a lieu, par le Contrôleur, afin d'établir la créance détenue par le créancier pour fins de votation à l'assemblée des créanciers.

Sur la base de la revue préliminaire effectuée par le Contrôleur, des preuves de réclamation déposées au plus tard à 17 h 00 le 30 avril 2008, les points suivants sont soulevés :

- 153 employés non visés par les mises-à-pied ont réclamé divers montants totalisant approximativement 2 575 000 \$ qui leur seront payés dans le cours normal des affaires.
- La majorité des employés ont réclamé les sommes dues pour vacances accumulées, banques de maladie, congés fériés, temps supplémentaire, etc. (Réclamations Non Visées, tel que défini au Plan). Ceci représente des créances d'une valeur d'approximativement 1 788 000 \$ qui seront payées dans le cours normal des affaires.
- Les employés qui ont reçu un avis de mise-à-pied réclament des indemnités de départ pour un montant total d'environ 5 800 000 \$. Selon Groupe TQS, ce montant devrait être au maximum de 5 400 000 \$.
- Un certain nombre de preuves de réclamations ont été déposées sur une base préliminaire et le montant y réclamé par le créancier doit être modifié et réduit pour refléter les dispositions des ententes contractuelles avec Groupe TQS. Groupe TQS estime ces réclamations à environ 8 000 000 \$.
- Un certain nombre de réclamations sont erronées et/ou non valides. Certains créanciers réclament des sommes qui ne leur sont pas dues. Groupe TQS estime ces réclamations à environ 2 000 000 \$.

À la lumière des commentaires ci-haut mentionnés, la valeur totale des réclamations assujetties au Plan pourrait possiblement se chiffrer entre 38 000 000 \$ et 40 000 000 \$.

## VIII. ACTIVITÉS DEPUIS L'ORDONNANCE INITIALE

Tel que prévu à l'Ordonnance Initiale, le Contrôleur a, depuis le 18 décembre 2007, effectué une surveillance des affaires et des finances de Groupe TQS et en a fait rapport à la Cour dans le cadre des diverses requêtes soumises à cette dernière.

Des copies des diverses requêtes et ordonnances rendues par la Cour ainsi que des rapports du Contrôleur ont été publiés sur notre site internet [www.rsmrichter.com/Restructuration/TQS.aspx](http://www.rsmrichter.com/Restructuration/TQS.aspx).

Sur la base des informations recueillies dans le cadre de sa surveillance, le Contrôleur est en mesure d'affirmer que :

- Groupe TQS a géré ses affaires honnêtement et de bonne foi ;
- Groupe TQS a continué la mise en ondes d'émissions variées et la perception de revenus de publicité qui en résultent ;
- Groupe TQS a continué de payer pour les prestations fournies par ses employés dans le cours normal des affaires ; et
- Groupe TQS a payé pour la fourniture de marchandises ou services selon les ententes intervenues avec ses fournisseurs.

**A) Résultats financiers**

Sur une base de caisse, les résultats financiers pour la période du 18 décembre 2007 au 25 avril 2008 se détaillent comme suit:

<b>Groupe TQS</b>	
<b>État des Recettes et Débours</b>	
<b>Pour la période du 18 décembre 2007 au 25 avril 2008</b>	
<i>(non vérifiés - en milliers \$)</i>	
<b>RECETTES</b>	
Perceptions des comptes recevables	<b>40,538</b>
<b>DÉBOURS</b>	
Salaires	17,095
Autres dépenses d'exploitation	3,531
Loyer	754
Électricité, téléphone, etc.	750
BBM/Socan/CRTC	785
Frais financiers	196
TPS/TVQ	1,831
Frais professionnels	1,448
Frais de programmation	1,886
Provisions pour dépenses non prévues	161
<b>TOTAL DES DÉBOURS</b>	<b>28,438</b>
Excédent des recettes sur les débours	12,100
Endettement bancaire au 18 décembre 2007	(13,252)
<b>Endettement bancaire au 25 avril 2008</b>	<b>(1,152)</b>

Selon les registres de Groupe TQS, en date du 25 avril 2008, les comptes à payer pour les dépenses/achats courants se chiffrent à approximativement 900 000 \$ avant de tenir compte des ententes contractuelles actuellement en vigueur avec les producteurs de films et les maisons de production d'émissions de télévision.

**B) Roulement des comptes à recevoir**

Le roulement des comptes à recevoir pour la période du 18 décembre 2007 au 25 avril 2008 se résume comme suit :

<b>Groupe TQS</b>					
<b>Roulement des comptes à recevoir</b>					
(non vérifiés, en milliers de \$)	<b>Dec-07</b>	<b>Jan-08</b>	<b>Feb-08</b>	<b>Mar-08</b>	<b>Apr-08</b>
Comptes à recevoir au début (18 déc.07)	26,544	31,835	29,596	27,527	26,017
Ventes	10,303	5,863	7,050	9,204	8,757
Encaissements	(5,012)	(8,102)	(9,119)	(10,714)	(7,592)
<b>Comptes à recevoir à la fin</b>	<b>31,835</b>	<b>29,596</b>	<b>27,527</b>	<b>26,017</b>	<b>27,182</b> *

\* La provision pour mauvaises créances de 2 764 776 \$ doit être déduite du solde.

L'âge des comptes-clients en date du 25 avril 2008 se détaille comme suit :

<b>Groupe TQS</b>					
<b>Âge des comptes-clients</b>					
<b>au 25 avril 2008</b>					
(non vérifiés - en milliers de \$)					
Courant	30 jrs	60 jrs	90 jrs	+120jrs	Total
	<b>15,817</b>	<b>(116)</b>	<b>3,826</b>	<b>3,863</b>	<b>3,792</b>
					<b>27,182</b> *

\* La provision pour mauvaises créances de 2 764 776 \$ doit être déduite du solde.

**C) Vente d'actifs**

Groupe TQS a récemment effectué deux transactions portant sur la vente d'actifs qui se résument comme suit :

**1) Vente de Canal Indigo**

Les partenaires de Canal Indigo, soit Viewer's Choice Canada Inc., Cogeco et TQS Inc., ont accepté, le 15 février 2008, une offre d'achat soumise par Groupe TVA Inc.

TQS Inc. a accepté l'offre à condition qu'elle n'ait aucun argent à verser à Canal Indigo et/ou d'engagements à assumer concernant toute obligation/entente envers cette société et ses partenaires.

TQS Inc. a renoncé à sa part du produit de vente résultant de cette transaction, s'il en est. Par contre, l'offre de vente prévoit que « *Sans préjudice aux recours, le cas échéant, des autres vendeurs et de l'Acheteur contre TQS Inc. et qui donneraient lieu à une preuve de réclamation dans le cadre de la restructuration de TQS Inc., TQS Inc. sera libérée par toutes les parties de toutes les obligations qu'elle pourrait avoir envers la Société.* ».

Aucune des parties à cette entente n'a déposé une preuve de réclamation à cet égard.

## 2) Transaction avec SRC

À la suite des négociations entre SRC et TQS Inc., SRC a transmis, le 13 mars 2008, une offre d'achat de certains éléments d'actifs et autres considérations (« Offre SRC »).

Remstar a confirmé le 17 mars 2008 qu'ils autorisaient Groupe TQS à accepter cette offre. Le 28 mars 2008, l'Honorable Pierre Journet, J.C.S., approuvait l'Offre SRC et autorisait TQS Inc. à signer une convention de vente d'actifs et tous autres documents ou ententes nécessaires pour donner effet aux transactions prévues par l'Offre SRC.

La transaction prévoit la vente de certains éléments d'actif relatifs aux équipements de transmission des stations affiliées de Radio-Canada à Sherbrooke, à Trois-Rivières et à Saguenay (« Sites de Diffusion »). De plus, SRC payera une compensation pour certains frais d'opération des Sites de Diffusion pour une certaine période après le 31 mars 2009. SRC prolongera également la période de location des locaux et des services techniques relatifs aux Sites de Diffusion.

SRC exige que les actifs vendus soient libres de toute charge, et ladite transaction est sujette à l'approbation du CRTC.

## IX. PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Les prévisions financières préparées par la direction de Groupe TQS pour l'année en cours ainsi que pour les deux prochains exercices financiers sont les suivantes:

<b>Groupe TQS</b>			
<b>Prévisions financières (au 31 août)</b>			
<i>(non vérifiées, en milliers \$)</i>	<b>F2008</b>	<b>F2009</b>	<b>F2010</b>
<b>Revenus:</b>			
Ventes locales	32,042	26,058	26,859
Ventes nationales	46,382	46,658	49,403
Infopublicités	3,675	3,095	3,177
Ventes de services de production	2,329		
Autres	17,930	11,556	9,248
	<b>102,358</b>	<b>87,367</b>	<b>88,687</b>
<b>Dépenses:</b>			
Programmation et production	69,256	51,011	52,541
Services techniques	6,900	6,509	6,704
Vente et promotion	20,729	17,085	16,362
Administration et frais généraux	15,943	12,637	11,986
	<b>112,828</b>	<b>87,242</b>	<b>87,593</b>
<b>EBITDA</b>	<b>(10,470)</b>	<b>125</b>	<b>1,094</b>
Amortissement	4,612	3,612	3,721
Intérêts	1,062	1,717	2,100
Gain (perte) sur réalisation d'immobilisation	2,457		
<b>Perte nette avant impôts</b>	<b>(13,687)</b>	<b>(5,204)</b>	<b>(4,727)</b>

Suite à nos discussions avec la direction de Groupe TQS concernant ces prévisions, nous attirons votre attention sur les éléments importants suivants :

- L'impact financier résultant spécifiquement de la restructuration des activités en 2008 et du règlement avec les créanciers n'a pas été reflété dans les prévisions financières pour l'année se terminant le 31 août 2008.
- La décision de Groupe TQS d'abolir son service des nouvelles se traduit par une économie nette des coûts de programmation de 18 millions \$ pour l'exercice 2009. Cependant, cela implique une perte de revenus de publicité locale de 6 millions \$. Également, cette décision entraîne des économies dans les services techniques, la vente et la promotion ainsi que dans les frais d'administration.

- Les projections de 2009 sont basées sur une moyenne annuelle de parts de marché de 10 % et une augmentation de 5 % de parts de marché pour l'exercice 2010. Présentement, les parts de marché sont « tombées » à 8 % comparativement à 12 % au moment de l'obtention de l'Ordonnance Initiale.
  
- Les autres éléments notables sont les suivants :
  - le poste de président n'est pas comblé;
  - l'élimination du surtemps et des primes;
  - aucune indexation des salaires en 2008-2009;
  - la production d'émissions sera effectuée par des producteurs indépendants;
  - l'augmentation de 755 000 \$ du budget de promotion pour l'exercice 2009 afin de promouvoir la nouvelle programmation;
  - certains droits du CRTC ne sont pas budgétés (en conformité avec la pratique des autres diffuseurs), représentant une réduction de dépenses de 1M \$;
  - l'élimination des charges et des revenus correspondants pour les activités propres à Cogeco (976 000 \$).

## X. LE PLAN

Suite au dépôt du Plan, le Contrôleur a transmis, le 9 mai 2008, à l'ensemble des créanciers ayant produit une preuve de réclamation, un avis de convocation à l'assemblée des créanciers qui aura lieu le 22 mai 2008, auquel avis est joint une copie du Plan, un formulaire de votation et le présent rapport du Contrôleur.

Groupe TQS propose un arrangement à ses créanciers afin d'être libéré de ses obligations selon les dispositions du Plan et d'assurer sa relance et sa continuité. Le Plan est proposé conjointement par les Débitrices et s'adresse à l'ensemble de leurs créanciers ordinaires.

**Il est important, et c'est le devoir de chaque créancier, de prendre connaissance et d'examiner le Plan.**

Le Plan prévoit une seule catégorie de créanciers, les « Créanciers Ordinaires » et comporte notamment les définitions suivantes : Créancier, Créancier Ordinaire, Réclamation Prouvée et Réclamation reliée à la Restructuration. Le Plan détermine la classification des créanciers et les procédures relatives aux réclamations.

En ce qui concerne le traitement des Créanciers Ordinaires (c'est-à-dire l'offre de règlement/l'arrangement), le Plan prévoit notamment ce qui suit :

- **Versement du Montant de Base :**

« Un montant forfaitaire de 7 000 000 \$ (« Montant de Base ») sera versé au Contrôleur selon l'échéancier suivant :

*5.1.1. un premier versement de 2 000 000 \$ payable dans les trente (30) jours suivant la Date de prise d'effet, que le Contrôleur affectera dans l'ordre suivant :*

*a) au paiement complet des Réclamations Prouvées jusqu'à concurrence de mille dollars (1000 \$) par Créancier Ordinaire; puis*

*b) au paiement des Honoraires et Déboursés du Contrôleur; puis*

*c) quant au solde, au paiement au prorata de la portion des Réclamations Prouvées supérieure à mille dollars (1000 \$) par Créancier Ordinaire;*

*5.1.2. un second versement de 2 000 000 \$ payable dans les six (6) mois suivant le premier versement ci-dessus, que le Contrôleur affectera dans l'ordre suivant :*

*a) au paiement des Honoraires et Déboursés du Contrôleur; puis*

*b) quant au solde, au paiement au prorata de la portion non acquittée des Réclamations Prouvées par Créancier Ordinaire;*

*5.1.3. un troisième et dernier versement de 3 000 000 \$ payable dans les douze (12) mois suivant le premier versement ci-dessus, que le Contrôleur affectera dans l'ordre suivant :*

*a) au paiement des Honoraires et Déboursés du Contrôleur; puis*

*b) quant au solde, au paiement au prorata de la portion non acquittée des Réclamations Prouvées par Créancier Ordinaire;*

*5.2 Paiement accéléré*

*Si les compagnies reçoivent, suite à une décision finale du CRTC, des tarifs de distribution des EDR, le solde non versé du Montant de Base deviendra alors payable par les Compagnies au Contrôleur pour fins de distribution immédiate aux créanciers au plus tard 60 jours suivant la date de la décision du CRTC. »*

- **Versement d'un Montant Additionnel:**

*« 5.3 Dans l'éventualité où une décision finale du CRTC impose aux EDR des tarifs de distribution en faveur des Compagnies, celles-ci verseront trimestriellement à titre de somme additionnelle au Montant de Base un montant correspondant à 50 % des sommes encaissées au titre de tarifs, nettes de conditions et de frais imposés par le CRTC, jusqu'à concurrence de 2 000 000 \$ annuellement, et ce, pour les deux (2) années suivant l'octroi des tarifs, le tout pour un montant additionnel maximum de 4 000 000 \$. »*

Le Plan prévoit la nomination d'un comité de créanciers qui aura les fonctions suivantes :

- a) être informé de temps à autre par le Contrôleur de l'évolution des affaires des Débitrices et des progrès réalisés dans l'exécution du Plan;
- b) proroger, le cas échéant, le délai de remise au Contrôleur de toute somme qui doit être distribuée aux Créanciers Ordinaires;
- c) assister de façon consultative le Contrôleur dans l'administration du Plan.

**Le Contrôleur réitère que chaque créancier a la responsabilité de prendre connaissance des dispositions du Plan.**

Il est important de noter que l'article 7 du Plan établit les « *Conditions préalables à la mise à exécution de l'arrangement* ». L'article 7.2 prévoit que « *La mise à exécution de cet Arrangement demeure sujette à l'accomplissement de l'ensemble des conditions ... d'ici le 30 septembre 2008, au plus tard, sauf dans la mesure où les Compagnies, suivant le cas, y renonceraient ou prolongeraient le délai de leur accomplissement.* ».

## **XI. ÉVALUATION DU PLAN**

### **A) Analyse des créanciers**

Les créanciers de Groupe TQS doivent examiner et analyser l'offre de règlement / l'arrangement qui leur est proposé dans le Plan par rapport à une éventuelle réalisation dans un contexte de faillite, afin qu'ils puissent décider s'ils acceptent (en faveur) ou refusent (contre) le Plan.

Les créanciers doivent prendre leur décision tout en se basant sur les facteurs principaux suivants :

- le traitement juste et équitable des créances ;
- le montant qu'ils recevront en vertu du Plan comparativement à toute récupération future dans un contexte de faillite ;
- les retombées d'affaires futures.

#### **B) Position de Remstar**

Remstar, à titre d'acheteur dont l'Offre a été acceptée par les actionnaires et approuvée par la Cour, considère que le Plan est juste et équitable envers les créanciers et demande que ces derniers l'acceptent.

#### **C) Situation de Groupe TQS**

Advenant le refus du Plan par les créanciers, il y a de fortes chances que Groupe TQS soit mis en faillite. En effet, la situation actuelle des affaires de Groupe TQS est précaire. Il est fort peu probable que Groupe TQS puisse rester en affaires si le Plan n'est pas accepté, car Groupe TQS continue d'opérer à perte et la possibilité de se financer de façon conventionnelle est peu probable. De plus, son avenir n'étant pas garanti, les revenus de publicités sont à la baisse et les programmes de publicité futurs ne sont pas assurés.

Groupe TQS a subi depuis le 18 décembre 2007 une baisse importante de ses cotes d'écoute et tout délai dans la reprise de ses activités dans un contexte de continuité d'entreprise aura certainement un sérieux impact sur les possibilités d'une reprise normale de ses activités.

D) Évaluation du Contrôleur

i) Scénario de faillite

Afin de permettre aux créanciers de bien comprendre l'impact financier d'une faillite de Groupe TQS et de la liquidation de ses actifs, le Contrôleur vous soumet ci-après son évaluation des valeurs qui pourraient être ainsi réalisées et de l'estimation d'une distribution éventuelle aux Créanciers Ordinaires.

<b>Groupe TQS</b>		
<b>Analyse de Réalisation</b>		
<b>(en milliers de \$)</b>	<b>Faillite</b>	
<b>Valeur de Réalisation</b>	<b>Haut</b>	<b>Bas</b>
Valeur de réalisation estimative	20,000	15,500
Honoraires professionnels	(1,500)	(2,000)
Frais de réalisation	(2,500)	(3,000)
Fonds estimés disponibles aux fins de distribution	<u>16,000</u>	<u>10,500 (a)</u>
<b>Valeur des créances</b>		
Valeur totale des réclamations déposées	54,300	54,300
Réduction pour créances non valides	N/A	N/A
Créances additionnelles résultant de la faillite	16,000	23,000
Créanciers garantis	3,000	3,000
Total estimé des réclamations	<u>73,300</u>	<u>80,300</u>
<b>Ventilation des créances</b>		
Créanciers garantis	(*) 3,000	3,000 (b)
Créanciers privilégiés	2,500	2,500 (c)
Créanciers ordinaires	<u>67,800</u>	<u>74,800</u>
	<u>73,300</u>	<u>80,300</u>
<b>Pourcentage % de distribution</b>		
Montant disponible pour distribution (a-b-c)	10,500	5,000
Valeur des créances ordinaires:	<b>74,800</b>	<b>14.0%</b>
Valeur des créances ordinaires:	<b>67,800</b>	<b>15.5%</b>
	<b>14.0%</b>	<b>7.4%</b>

(\*) important de noter que toute augmentation de l'endettement bancaire à la date de la faillite (prévisions : entre 5M \$ et 10M \$) réduira d'autant le montant disponible pour distribution.

La valeur de réalisation reflète une estimation des résultats d'une liquidation des actifs qui a pour effet de réduire grandement les valeurs anticipées :

- La réalisation des comptes-clients serait entre 55 % et 66,7 % du solde aux livres au 25 avril 2008, soit entre 13 500 000 \$ et 16 000 000 \$ incluant d'autres comptes à recevoir dont des crédits d'impôt.

- Aucune réalisation n'est prévue pour les droits de diffusion, frais payés d'avance, productions en cours, avances et dépôts.
- Aucune valeur n'est attribuée aux licences consenties par le CRTC.
- La liquidation des immobilisations tient compte de la désuétude des équipements de mise en ondes et du caractère spécifique des immeubles abritant les studios en région. Notre estimation s'établit entre 1 600 000 \$ et 3 350 000 \$.
- L'administration du syndic requiert, entre autres, la prise de possession des actifs et leur sauvegarde et ainsi la mise en place d'un programme de liquidation.
- Le syndic devra retenir les services d'ex-employés de Groupe TQS ainsi que prévoir le paiement de tous les frais reliés à la sauvegarde des actifs.
- La valeur des créances déclarées à ce jour ne tient pas compte des créances additionnelles qui résultent de la faillite :
  - vacances non payées et bénéfices gagnés à payer incluant les préavis de départ ;
  - créances additionnelles résultant des bris de contrat et de la fin des activités commerciales.

Nous vous soulignons que l'estimation de la valeur de la réalisation des actifs des Débitrices n'est pas nécessairement représentatif des valeurs réelles. Dans notre analyse, afin d'estimer leur valeur de réalisation, nous avons utilisé un certain nombre d'hypothèses relativement au processus, à la durée et aux acheteurs potentiels ainsi que d'autres facteurs pertinents.

ii) Scénario du Plan

Si le Plan est accepté, le traitement des créanciers s'analyse comme suit :

<b>Groupe TQS</b>				
<b>Analyse de Distribution selon le Plan</b>				
<b>(en milliers de \$)</b>	<b>Scénarios</b>			
<b>Dividende prévu</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	
Montant de Base	7,000	7,000	7,000	
Honoraires professionnels	(500)	(500)	(500)	
Fonds estimés disponibles aux fins de distribution	6,500	6,500	6,500	
Montant Additionnel	-	2,000	4,000	
Fonds estimés disponibles aux fins de distribution incluant le Montant Additionnel	6,500	8,500	10,500	
<b>Valeur des créances ordinaires</b>	<b>Haut</b>	<b>Bas</b>		
Valeur totale des réclamations déposées	54,300	54,300		
Réduction estimée des créances	14,300	16,300		
Total estimé des réclamations	40,000	38,000		
<b>Pourcentage % de distribution</b>				
Valeur des créances ordinaires Bas:	<b>38,000</b>	<b>17.1%</b>	<b>22.4%</b>	<b>27.6%</b>
Valeur des créances ordinaires Haut:	<b>40,000</b>	<b>16.3%</b>	<b>21.3%</b>	<b>26.3%</b>

- L'aspect financier du Plan se reflète comme suit :
  - le versement d'un Montant de Base de 7 000 000 \$ est établi ;
  - le Montant Additionnel représente une valeur à distribuer sujet à une décision du CRTC ;
  - la valeur des créances qui seront réglées est appelée à être réduite suite à la revue et l'analyse des preuves de réclamation par Groupe TQS et le Contrôleur ;
  - certaines créances réclamées sont litigieuses. Groupe TQS a l'intention de les contester ;
  - Groupe TQS continuera de payer ses comptes au fur et à mesure qu'ils deviennent dus et à respecter les engagements contractuels importants envers les producteurs de films et les maisons de production d'émissions de télévision ;

- de plus, Groupe TQS paiera à 100 % les montants de vacances et autres bénéfices dus aux employés en date du 18 décembre 2007 qui se chiffrent à approximativement 1 500 000 \$ ainsi que les montants dus pour la période courante estimée à approximativement 1 000 000 \$.

## **XII. COMMENTAIRES DU CONTRÔLEUR**

Le dépôt du Plan résulte d'une démarche initiée dès l'obtention de l'Ordonnance Initiale. Malgré sa situation financière précaire et ses opérations déficitaires, Groupe TQS a su gérer une période difficile et maintenir son objectif de préserver sa continuité d'entreprise.

Les offres soumises pour l'achat de Groupe TQS sont le résultat d'un Processus de Vente qui a été approuvé par la Cour et dont les conditions y afférentes ont été respectées.

L'Offre de Remstar a été acceptée par les Actionnaires suite à leur analyse et évaluation des offres reçues. La Cour a approuvé l'Offre de Remstar.

La survie de Groupe TQS est primordiale pour le milieu de la télévision conventionnelle francophone. Non seulement Groupe TQS est-il un employeur important, mais il investit des sommes appréciables pour une programmation originale québécoise en association avec des maisons de production locales. De plus, des investissements importants devront être faits dans un avenir rapproché pour moderniser les équipements et le matériel technique pour être en mesure de télédiffuser en HD d'ici l'automne 2011.

L'acceptation du Plan par les créanciers permettra la restructuration et la relance de Groupe TQS et la majorité des créanciers auront l'opportunité de poursuivre des relations d'affaires avec les Débitrices.

## **XIII. OPINION ET RECOMMANDATION**

Le Contrôleur est d'avis que le Plan fut préparé de façon sérieuse et diligente, tout en tenant compte de la performance financière anticipée de Groupe TQS et des investissements que Remstar devra faire pour respecter les termes du Plan advenant son acceptation et pour combler les besoins futurs de liquidité reliés aux activités commerciales des Débitrices. Selon le contrôleur, le Plan est juste et équitable envers les créanciers.

En se référant à l'analyse présentée à la section XI de ce rapport, le Contrôleur est d'opinion que le traitement des créanciers prévu au Plan est vraisemblablement supérieur et plus avantageux que celui qui résulterait de la faillite. À cet égard, les créanciers pourraient récupérer entre 16,3 ¢ et 27,6 ¢ par dollar de leur créance comparativement à un dividende estimé entre 6,7 ¢ et 15,5 ¢ dans le cadre d'une faillite. Ceci ne tient pas compte des montants de vacances et autres bénéfices gagnés qui seront payés en totalité aux employés, ce qui ne sera pas le cas dans l'éventualité d'une faillite.

Le Contrôleur recommande donc l'acceptation du Plan par les créanciers.

Les créanciers sont invités à remettre leur formulaire de votation en indiquant leur vote au Contrôleur avant l'assemblée des créanciers ou, alternativement, à assister à l'assemblée des créanciers, qui sera tenue le 22 mai 2008, afin d'obtenir tout éclaircissement additionnel qu'ils jugeront nécessaire pour exercer leur droit de vote à ce moment.

FAIT À MONTRÉAL, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de mai 2008.

**RSM Richter Inc.**

Contrôleur nommé par la Cour



Yves Vincent, FCA, CIRP

## ANNEXE B

## **TQS Inc. et al (« TQS »)**

Assemblée des créanciers  
tenue au Marriott Château Champlain  
à 10h30, le 22 mai 2008

---

### **Ordre du jour**

- I Présentation du président de l'assemblée
- II Ouverture de l'assemblée
- III Résumé de la collocation des réclamations aux fins de votation
- IV Statut des diverses procédures déposées devant la Cour depuis le 9 mai 2008
- V Rapport du Contrôleur sur l'état des affaires et des finances de TQS et sur le Plan d'arrangement
- VI Sommaire du plan d'affaires de TQS
- VII Période de questions
- VIII Processus de votation
- IX Période de votation
- X Résultats de votation
- XI Nomination d'un comité des créanciers
- XII Fin de l'assemblée

## ANNEXE C

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL  
N° DE COUR : 500-11-032130-078

COUR SUPÉRIEURE  
(Siégeant à titre de tribunal désigné en application de la  
*Loi sur les arrangements avec les créanciers des  
compagnies*)

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES  
COMPAGNIES, L.R.C. (1985), c. C-36

RELATIVEMENT À :

**TQS Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, bureau 100, district de Montréal, province de Québec, H3C 5R1;

- et -

**3947424 Canada Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 5, Place Ville-Marie, bureau 915, district de Montréal, province de Québec, H3B 2G2;

- et -

**TQS Ventes et Marketing Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, district de Montréal, province de Québec, H3C 5R1;

- et -

**Les Productions Carrefour II Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, district de Montréal, province de Québec, H3C 5R1;

- et -

**Les Productions Point-Final Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, district de Montréal, province de Québec, H3C 5R1

- et -

**Les Productions Point-Final II Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, district de Montréal, province de Québec, H3C 5R1

- et -

**Les Productions Point-Final III Inc.**, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les compagnies Partie 1A, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, bureau 100, district de Montréal, province de Québec, H3C 5R1

**Débitrices**

- et -

**RSM Richter Inc.**, personne morale, dûment constituée aux termes de la loi, ayant un établissement au 2 Place Alexis-Nihon, 3500 boul. de Maisonneuve Ouest, 22<sup>e</sup> étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H3Z 3C2;

**Contrôleur**

---

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT DE TQS INC. & AL. (« TQS »), tenue le 22 mai 2008, à 10 h 30 heures au Marriott Château Champlain, 1050 de la Gauchetière Ouest, Montréal, Québec, Salon Salle de Bal.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Monsieur Yves Vincent, FCA, CIRP, de RSM Richter Inc., Contrôleur ;  
Monsieur André Hébert, CA, CIRP, de RSM Richter Inc., Contrôleur ;  
Me Jean Fontaine, de la firme Stikeman Elliott, procureur de TQS ;  
Me Martin Desrosiers, de la firme Osler Hoskin & Harcourt, procureur du Contrôleur ;  
Me Jean Legault, de la firme Lavery DeBilly, procureur de Remstar Corporation (« Remstar ») ;  
M. Serge Bellerose, Directeur Général par intérim de TQS ;  
M. Tony Porello, de Remstar Corporation, Gestionnaire de TQS.

#### **PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS (« ASSEMBLÉE »)**

Monsieur Yves Vincent préside l'assemblée. Monsieur André Hébert agit comme secrétaire.

#### **ASSEMBLÉE**

##### **1) Ouverture de l'assemblée**

Le Président confirme que l'assemblée a été dûment convoquée par l'envoi de l'avis de convocation daté du 9 mai 2008.

Le Président prend note des créanciers présents (voir le registre des présences joint aux présentes à l'**Annexe A**) et déclare qu'il y a quorum et que l'assemblée des créanciers de TQS est officiellement ouverte à 10 h 30.

Le Président fait référence à l'ordre du jour (joint aux présentes à l'**Annexe B**). Il avise les créanciers que le but de l'Assemblée est de permettre aux créanciers d'être informés du statut des affaires de TQS, de réviser les termes du Plan d'arrangement déposé le 7 mai 2008 (le « Plan »), et de voter pour son acceptation ou son refus.

Le Président déclare que si le Plan est accepté par les majorités requises, la requête pour homologation sera présentée et entendue par la Cour supérieure du Québec (« Cour ») mercredi le 4 juin 2008.

## II) Résumé de la collocation des réclamations aux fins de votation

Le Président fait référence au Rapport du Contrôleur sur l'état des affaires et des finances des débitrices et sur le plan d'arrangement (« Rapport du Contrôleur »). Selon le Rapport du Contrôleur, la valeur totale des preuves de réclamation reçues par le Contrôleur avant la Date limite de dépôt est d'approximativement 55 millions \$. Le Contrôleur réfère à la liste des créanciers remise aux créanciers présents (laquelle est jointe aux présentes à l'**Annexe C**) qui indique qu'en date du 22 mai 2008, la valeur totale des preuves de réclamations admises pour fins de votation et de distribution se chiffre à 33.2 millions \$ approximativement.

Les créanciers sont avisés que la diminution du montant des créances s'explique par le fait que plusieurs réclamations déposées sont erronées et/ou ont trait à des créances non visées par le Plan. À cet égard, des avis de révision et/ou de rejet ont été émis par le Contrôleur.

En résumé, la liste des réclamations admises se détaille comme suit:

<b>Type de créanciers</b>	<b>Nombre</b>	<b>Montants Admis</b>
Garantis	1	398 \$
Ordinaires (Employés)	203	5,398,111
Ordinaires (Fournisseurs)	405	27,797,397
	<b>609</b>	<b>33,195,906 \$</b>

## III) Statut des diverses procédures déposées devant la Cour depuis le 9 mai 2008

Me Martin Desrosiers informe l'assemblée que cinq requêtes ont été entendues par la Cour depuis le 9 mai 2008. Trois d'entre elles ont été déposées par des employés de TQS et/ou leurs syndicats soit:

- Requête en modification du Plan d'arrangement et demande d'ajournement de l'assemblée des créanciers et ordonnance de sauvegarde;
- Requête en modification du Plan d'arrangement et pour diverses ordonnances du Tribunal;
- Requête de *bene esse* pour permission de mettre en cause TQS Inc. dans un recours au Conseil Canadien des relations industrielles (CCRI).

Ces requêtes ont toutes été rejetées par la Cour.

Dans le cadre du recours au CCRI, TQS et Remstar ont présenté une requête pour l'émission d'une ordonnance de suspension des procédures qui fut accueillie par la Cour. Le syndicat a demandé la permission d'en appeler de la décision de la Cour Supérieure. Cette demande sera entendue le 23 mai 2008. [Note de l'auteur: Cette demande a été rejetée par la Cour d'Appel le 23 mai 2008.]

Finalement, certains employés et leurs syndicats ont déposé, le 20 mai 2008, une requête qui, entre autres, demandait l'autorisation de soumettre aux créanciers un second Plan d'arrangement, soit celui proposé par The Catalyst Capital Group Inc. (« Catalyst »). La Cour a entendu et rejeté cette requête le 21 mai 2008.

#### **IV) Rapport du Contrôleur sur l'état des affaires et des finances de TQS et sur le Plan**

Le Président fait référence au Rapport du Contrôleur transmis aux créanciers avec l'avis de convocation à l'Assemblée.

Le Président explique le contexte qui a forcé TQS à recourir à la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC »).

Il résume les démarches initiales visant à identifier des parties potentiellement intéressées à acquérir TQS et le processus de vente sanctionné par la Cour (« Processus de Vente »).

Il réfère à l'offre de Remstar acceptée par le conseil d'administration et les actionnaires de TQS et approuvée par la Cour le 10 mars 2008.

Il mentionne que le Processus de Vente prévoyait la mise en place d'un financement intérimaire visant à permettre le remboursement du prêt octroyé à TQS par la Banque CIBC et à soutenir les opérations de TQS jusqu'à la clôture de la vente projetée. L'offre de Remstar proposait un tel financement temporaire, lequel fut autorisé par la Cour le 17 mars 2008.

De plus, le Contrôleur mentionne que l'offre de Remstar prévoyait la mise en place d'un contrat de gestion intérimaire des affaires de TQS.

En faisant référence aux diverses sections du Rapport du Contrôleur, le Président discute des principaux éléments d'actifs de TQS, soit les comptes clients, les investissements en immobilisation et les droits de diffusion.

En ce qui concerne les dettes assujetties au Plan, le Président déclare que les créanciers ont tous eu l'opportunité de déposer une preuve de réclamation pour les montants dus. Or, les employés ont déposé leur preuve de réclamation avant de connaître les dispositions du Plan. Certains employés ont déposé des réclamations pour des vacances et des banques de congés de maladie alors que ces créances ne sont pas visées par le Plan. De plus, certains employés avaient un choix à effectuer en vertu de l'article 4.2 du Plan relativement à leur volonté ou non de demeurer sur une liste de rappel. Le cas échéant, l'employé pouvait réclamer, selon son choix, une créance pour indemnité de départ.

Le Président précise que les créances des employés visées par le Plan sont principalement celles relatives aux indemnités de départ.

Selon les registres de TQS et suite à l'analyse des réclamations déposées, les créanciers assujettis au Plan sont les suivants :

203 employés représentant des créances d'une valeur totale de 5 398 000 \$; et

405 fournisseurs représentant des créances d'une valeur totale de 27 797 000 \$.

En ce qui concerne le financement temporaire consenti par Remstar, le Président précise qu'il se chiffrait à approximativement 3 millions \$ en date du 16 mai 2008. Le montant du financement disponible est de 12 à 15 millions \$ sur la base d'un montant d'environ 25 millions \$ de comptes clients. Le montant des comptes clients étaient de l'ordre de 27 millions \$ au 25 avril 2008. En date du 16 mai 2008, ils sont estimés à 26 millions et sont de même qualité qu'auparavant. Les comptes à payer courants sont de l'ordre de 4 à 5 millions \$. Présentement, TQS dispose du financement nécessaire pour couvrir ses dépenses d'exploitation et ses engagements courants.

## V) Sommaire du plan d'affaires de TQS

### Les affaires

M. Serge Bellerose présente le plan d'affaires de TQS. Il explique que le défi de l'équipe de direction depuis le recours par TQS à la protection de la LACC a été de gérer ses affaires courantes, tout en conservant ses employés clés. Dès le début, TQS a reçu le support de ses clients et des agences de publicité, ce qui a grandement contribué à maintenir TQS en exploitation.

M. Bellerose déclare que compte tenu des circonstances, certaines décisions d'affaires ont nécessairement eu un impact néfaste sur les cotes d'écoute, qui sont passées de 12 % à 8 % des parts de marché. De ce fait, TQS a dû revoir à la baisse ses projections financières.

M. Bellerose explique que compte tenu des pertes accumulées de plus de 200 millions \$ depuis 1986, la direction de TQS n'a pu que constater que le modèle d'affaires de TQS ne fonctionnait pas et qu'il devait être revu. La décision de fermer la salle de nouvelles est malheureuse du fait des mises-à-pied que cette décision entraîne. Cependant, TQS a décidé de ne plus compétitionner avec TVA et SRC à cet égard. TQS entend rester une télévision généraliste tout en visant un auditoire plus jeune en offrant notamment des émissions de divertissement et d'information. M. Bellerose précise que le maintien de la présentation des nouvelles selon la formule classique était trop onéreuse, et ce malgré la compétence de l'équipe de journalistes.

Des mises-à-pied ont alors été annoncées, certaines effectives le 1<sup>er</sup> juin 2008 et d'autres le 1<sup>er</sup> septembre 2008. M. Bellerose précise que les mises-à-pied du 1<sup>er</sup> juin 2008 ne sont aucunement liées à la demande du CRTC quant au contenu de la licence. Ces mises-à-pied sont plutôt liées à la nécessité de la réduction de coûts, afin de permettre le maintien de l'exploitation. Ces mises-à-pied sont nécessaires à la survie de TQS et au maintien de plus de 150 emplois directs et d'une centaine d'emplois indirects.

## Demandes auprès du CRTC

Dans le cadre de la transaction de vente des actions de TQS à Remstar, celle-ci avait d'abord déposé une demande visant l'approbation par le CRTC du transfert de contrôle de TQS.

Le 23 avril 2008, après le retrait de cette première demande, deux nouvelles demandes ont été déposées par Remstar auprès du CRTC, soit :

- Une nouvelle demande d'autorisation de changement de contrôle;
- Une demande de renouvellement de licences avec certaines modifications.

L'audition devant le CRTC de cesdites demandes se tiendra les 2, 3 et 4 juin 2008.

## Le Plan

M. Bellerose résume les points saillants du Plan, soit :

- le versement d'un Montant de Base de 7 millions \$ représentant un règlement approximatif de 20 % des 33 millions \$ de créances admises ;
- la date de prise d'effet du Plan est prévue pour septembre 2008 sur la base d'une décision du CRTC prévu pour la fin juin 2008 et compte tenu des délais d'appel ;
- un Montant Additionnel sera versé advenant une décision favorable du CRTC dans le dossier des redevances des entreprises de distribution de radiodiffusion opérant au Canada. Cette décision du CRTC est attendue d'ici le mois d'août ou septembre 2008. De telles redevances pourraient être soumises à des conditions liées à l'investissement dans la programmation. C'est pourquoi le Plan prévoit une distribution maximale de 2 millions \$ par année basée sur 50 % des entrées nettes de fonds, et ce, pour les deux années suivant l'octroi des tarifs, le tout pour un montant additionnel maximum de 4 000 000 \$.

Advenant un vote favorable sur le Plan aujourd'hui, une demande d'homologation du Plan sera entendue par la Cour le 4 juin 2008.

### Vente de Canal Indigo

Dès le début du dossier, le Contrôleur fut avisé de l'engagement financier de TQS de verser près de 500 000 \$ à Canal Indigo. Le Contrôleur a recommandé qu'aucune somme ne soit déboursée pour renflouer les finances de Canal Indigo étant donné les difficultés financières de TQS.

Cependant, une offre d'achat du Canal Indigo fut soumise par TVA (tel que discuté dans le Rapport du Contrôleur). Une transaction de vente a ensuite été complétée.

TQS n'a pas eu à verser d'argent à Canal Indigo aux termes de cette vente. Cependant, le Président mentionne qu'il s'est glissé une erreur dans le Rapport du Contrôleur et précise que des réclamations totalisant près de 600 000 \$ ont été déposées par les actionnaires de Canal Indigo.

### Transaction avec Société Radio Canada (« SRC »)

Le Président explique que les négociations concernant la transaction avec SRC (tel que discuté dans le Rapport du Contrôleur) ont été pilotées par Serge Bellerose.

M. Bellerose a résumé la transaction comme suit :

SRC a émis à l'automne 2007 un avis de terminaison d'une entente d'affiliation, effectif le 31 mars 2009. La conséquence aurait été la perte de 3 antennes en régions. Les négociations ont cependant débouché sur une entente prévoyant une somme forfaitaire payable à la clôture de la transaction, la vente de certains éléments d'actifs relatifs aux équipements de transmission et une transition graduelle des services à la SRC entre août 2009 et août 2011. Cette entente diminue l'impact financier de la résiliation de l'entente d'affiliation et prévoit une certaine compensation pour les pertes de revenus jusqu'à la fin mars 2009 (voir le rapport du Contrôleur pour plus de détails).

Cette transaction fait présentement l'objet d'une demande d'autorisation auprès du CRTC.

### Règlement des créances

Le Président réfère à son analyse de la distribution aux termes du Plan (voir page 32 du Rapport du Contrôleur) et en révisé les éléments importants.

Il précise que, compte tenu que la valeur des créances assujetties au Plan est maintenant estimée entre 33 et 35 millions \$, le pourcentage de distribution révisé se situerait à l'intérieur d'une fourchette de 18,6 ¢ à 31,8 ¢ par dollar de créance.

### VI) Période de questions

La période de questions a permis à divers employés et représentants syndicaux de poser des questions relativement aux sujets suivants :

- Les services des nouvelles et les conditions des licences de TQS émises par le CRTC ;
- Les délais d'appel des jugements rendus par la Cour Supérieure ;
- La contestation d'avis de révision et de rejet émis par le Contrôleur relativement à certaines preuves de réclamation des employés ;
- Les créances achetées par Remstar et le droit de vote y afférent ;
- La possibilité de considérer le plan alternatif proposé par Catalyst ;
- Les conséquences d'une décision défavorable du CRTC ;
- Les mises-à-pied des employés et surnuméraires ;
- Les alternatives disponibles dans l'éventualité où le Plan n'était pas accepté ;
- Le statut des négociations avec les syndicats relativement aux clauses de sous-traitance ;
- Le contrat de gestion conclu entre TQS et Remstar.

Chacune des questions posées a obtenu réponse.

## **VII) Processus de votation**

Me Martin Desrosiers réfère à l'ordonnance rendue par la Cour le 4 avril 2008 établissant le processus de dépôt des preuves de réclamations. Me Desrosiers explique le processus des avis de révision et de rejet de réclamations émis par le Contrôleur.

Les créanciers sont avisés qu'une seule catégorie de créanciers est prévue au Plan, soit les Créanciers Ordinaires.

La majorité requise pour l'acceptation du Plan est une majorité numérique des Créanciers Ordinaires détenant les deux tiers en valeur des Réclamations aux fins de votation et votant en personne ou par procuration.

Me Desrosiers confirme que certains votes ont déjà été reçus par le Contrôleur et que ce dernier détient aussi des procurations.

Advenant l'acceptation du Plan par les majorités requises, une requête en homologation du Plan sera entendue par la Cour le 4 juin 2008.

## **VIII) Période de votation**

Le Président invite les créanciers présents qui n'ont pas encore soumis leur vote à remplir un formulaire de votation mis à leur disposition et le soumettre au Contrôleur.

L'assemblée a été suspendue à 12 h 30 pour permettre la compilation des votes par le Contrôleur.

## IX) Résultat de votation

L'assemblée a repris à 14 h 45.

Le Président avise l'assemblée que certains des formulaires de votation déposés par les représentants syndicaux, détenteurs de procurations, portaient sur des créances ayant fait l'objet d'avis de rejet, soit parce que l'employé visé détenait une créance non visée par le Plan, soit parce que l'employé avait fait le choix de demeurer sur la liste de rappel de TQS (auquel cas l'employé ne pouvait pas réclamer une indemnité de départ) ou tout simplement parce que ledit employé conservait son emploi (et par conséquent ne peut réclamer une indemnité de départ).

Le détail des votes déposés au nom des employés, reçus et admis, se résume comme suit :

<b>Formulaires de votation reçus</b>	<b>Nombre</b>	<b>Valeur</b>
Procurations votées	326	9,009,204 \$
Procurations admises	104	2,303,582 \$

Le Président a dévoilé le résultat officiel du vote sur le Plan :

<b>Résultats du Vote</b>	<b>Nombre</b>		<b>Valeur</b>	
Pour	367	77%	\$ 29,339,087	92%
Contre	109	23%	2,581,456	8%
	476	100%	\$ 31,920,543	100%

Note : Le Contrôleur a revalidé ses calculs après l'assemblée et les résultats « corrigés » sont quant aux employés :

<b>Formulaires de votation reçus</b>	<b>Nombre</b>	<b>Valeur</b>
Procurations votées	326	9,009,204 \$
Procurations admises	103	2,327,318 \$

et le résultat officiel du vote sur le Plan est :

<b>Résultats du Vote</b>	<b>Nombre</b>		<b>Valeur</b>	
Pour	368	77%	\$ 29,377,576	92%
Contre	110	23%	2,601,242	8%
	478	100%	\$ 31,978,818	100%

Le Président déclare que le Plan a été accepté par les majorités requises.

Pour fins d'information seulement, le Président déclare à l'assemblée que Remstar s'est porté acquéreur de 6 créances représentant 1 vote pour une valeur de 7 196 467 \$.

Sur une base strictement hypothétique, le Président déclare qu'en excluant les votes de Remstar, le résultat des votes en faveur aurait été de 77 % en nombre et de 90 % en valeur. En conséquence, le Président conclut que même en excluant théoriquement le vote de Remstar, le Plan aurait tout de même été accepté par les majorités requises.

À la suite de commentaires de Me Annick Desjardins au sujet des procurations détenues par des parties liées à Remstar, le Président déclare qu'aucun vote n'a été déposé par un créancier lié à Remstar. Les créanciers sont également informés que les procurations détenues par M. André Marier, un consultant de la famille Rémillard, n'ont pas été exercées par ce dernier lors du vote. En effet, tous les créanciers pour lesquels M. Marier détenait une procuration avaient soumis directement leur vote avant l'ouverture de l'Assemblée.

**X) Nomination d'un comité des créanciers**

Une liste de cinq personnes est proposée pour former le comité des créanciers :

1. Me Jean Lozeau;
2. M. Luc Bessette;
3. M. Patrick St-Pierre;
4. M. André Marier;
5. Mme Thérèse David.

Les créanciers présents ont unanimement approuvé cette proposition.

**XI) Fin de l'assemblée**

Le Président déclare que l'Assemblée est officiellement fermée et confirme que la requête en homologation du Plan sera présentée le 4 juin 2008.

FAIT À MONTRÉAL, ce 3<sup>e</sup> jour de juin 2008.

**RSM Richter Inc.**  
Agissant en sa qualité de contrôleur de  
Groupe TQS Inc.

  
Yves Vincent, FCA, CIRP

  
André Hébert CA, CIRP

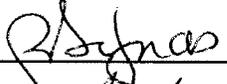
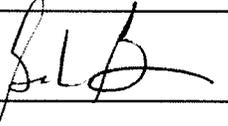
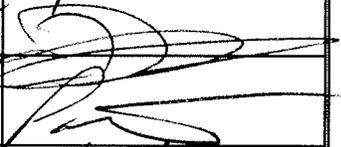
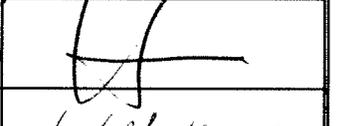
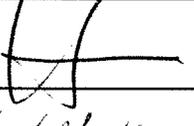
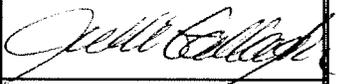
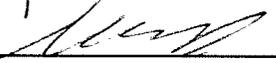
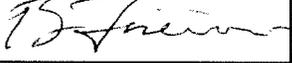
## ANNEXE A

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT DE  
IN THE MATTER OF THE PLAN OF ARRANGEMENT OF  
TQS INC. ET AL**

**ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS / MEETING OF CREDITORS  
Le 22 mai 2008 à 10 h 30 / May 22, 2008 at 10:30 a.m.**

**REGISTRE DES PRÉSENCES / ATTENDANCE REGISTER**

PAGE 6

NOM / NAME	NOM DE LA COMPAGNIE ET DU CRÉANCIER/ COMPANY NAME AND CREDITOR	NUMÉRO DE TÉL/ TELEPHONE NO.	SIGNATURE
BENOÎT DUPRAS	MUSICIMAGE INC	(514) 525-5255	
ANDRÉ MARIEN	REPRESENTANT DE PLUSIEURS CRÉANCIERS	514-949-0206	
—	—	—	—
Selvan BOUSSA	PLUSIEURS CRÉANCIERS	514-693-4031	
Lea Deven	PARISIENNE CLOUTIER	514 522 5719	
François de R	AVOCAT. SIMPSON	514-842-4020	
Michel Davy	Prés. SEITQS	514-842-2535	
PATRICK ST-PHILIPPE	PLUSIEURS CRÉANCIERS	418-815-3611	
Paul Robarge	Paul Robert Coe	514-869-7500	
Judith Harrois	Judith Harrois	416-632-3451	Judith Harrois
Bélange Scève	distribution AVANTICINE video inc.	(514) 878-3081	
Bélange Scève	kenyapro inc., Les Productions kenya inc & Chantal Lacroix	514) 878-3081	
FRANCE DAUST	TQS	514 213 7394	France Daoust
JEAN-GUY ST-ONGE	VALERIE ST-ONGE	514-592-5849	
BERNARD GERIN	TQS	514-390-6280	



DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT DE  
 IN THE MATTER OF THE PLAN OF ARRANGEMENT OF  
 TQS INC. ET AL

ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS / MEETING OF CREDITORS  
 Le 22 mai 2008 à 10 h 30 / May 22, 2008 at 10:30 a.m.

REGISTRE DES PRÉSENCES / ATTENDANCE REGISTER

PAGE 5

NOM / NAME	NOM DE LA COMPAGNIE ET DU CRÉANCIER/ COMPANY NAME AND CREDITOR	NUMÉRO DE TÉL/ TELEPHONE NO.	SIGNATURE
Fortin Diane	Revenu Québec	(514) 415-5256	
Lozeau Jean	Productions Vandôme	(514) 871-2000	
RENE LABERGE	VOS inc T.A.	418 362 2549	
ANNICK DESTARDINS	SEFP-3946 et al.	514 384 9681	
MARTIN D'ANJOU	Bum interactif	418-687-3338	
Luc Benoit	Zme 3 inc	514-284-7873	
PIERRE BROUSSEAU	RNC		
JY FORTIN	MBS		
MARC-ANDRÉ MORIN	Moyenne Binch Mandelsohn	514 987-5000	
TERRY KOCEKO	S.E.C. LES IMMEUBLES ST-JACQUES	(514)-871-8000	
Geneviève Cadieux	Sarrafin Nicole Braccaglia procureurs de immeubles St-Jacques	514-940-4944 poste 407	
DNE Pragas	DELTA MTRV	514 840 7790	
Christiane Grattai	Lavery de Billy		
Jonathan Wain	Lavery de Billy	514-878-5616	
Jean-Yves Simard	Lavery de Billy	877 30 39	

DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT DE  
 IN THE MATTER OF THE PLAN OF ARRANGEMENT OF  
 TQS INC. ET AL

ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS / MEETING OF CREDITORS  
 Le 22 mai 2008 à 10 h 30 / May 22, 2008 at 10:30 a.m.

REGISTRE DES PRÉSENCES / ATTENDANCE REGISTER

PAGE 64

NOM / NAME	NOM DE LA COMPAGNIE ET DU CRÉANCIER/ COMPANY NAME AND CREDITOR	NUMÉRO DE TÉL/ TELEPHONE NO.	SIGNATURE
Dominique Jugeois	TQS Inc	514 390 0110	Dominique Jugeois
ALAIN MASSE	TQS Inc	514 390 6208	Alain Masse
Dominique LACHARTE	"	514-390-6281	Alain Masse
FRANCOIS BIRTZ	"	514-390-73	Alain Masse
Luc Bissette	TQS Inc Syndicat infom	514-704-6224	Luc Bissette
A Sclero	CTV	416 332-5000	A Sclero
Neil Paken	McCarthy Tetrault LLP	514-397-4238	Neil Paken
M BRIDAD	APPLIED ELECTRONIC	514-333-3324	M Bridad
J. GOURD	B612 television	514-284-1999	J. Gourd
Therese DAVID	Therese DAVID	450 928-1224	Therese David
PATRICK LESTAGE	TQS inc	450-628-9193	Patrick Lestage









## ANNEXE B

## **TQS Inc. et al (« TQS »)**

Assemblée des créanciers  
tenue au Marriott Château Champlain  
à 10h30, le 22 mai 2008

---

### **Ordre du jour**

- I Présentation du président de l'assemblée
- II Ouverture de l'assemblée
- III Résumé de la collocation des réclamations aux fins de votation
- IV Statut des diverses procédures déposées devant la Cour depuis le 9 mai 2008
- V Rapport du Contrôleur sur l'état des affaires et des finances de TQS et sur le Plan d'arrangement
- VI Sommaire du plan d'affaires de TQS
- VII Période de questions
- VIII Processus de votation
- IX Période de votation
- X Résultats de votation
- XI Nomination d'un comité des créanciers
- XII Fin de l'assemblée

## ANNEXE C

Usager: 6 (PASCALEL)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE  
TQS2 - TQS IINC.

N°	Nom	Montant de la réclamation	reuve déposée	montant réclamé	Statut	Montant admis	Rang	Procuration
<b>Garantis</b>								
1	ALLIANCE GRAPHIQUE INC.	Unknown	Oui	0.00	N	0.00		Oui
2	BREAKTHROUGH ENTERTAINMENT	Unknown	Oui	32,500.00	N	0.00		Non
3	CORPORATION CREDILINX	Unknown	Oui	500,000.00	N	0.00		Oui
4	THERIAULT, JASMINE	Unknown	Oui	29,926.00	N	0.00		Non
5	VILLE DE SAGUENAY	Unknown	Oui	397.59	Y	397.59		Non
<b>Total - Garantis</b>		<b>0.00</b>		<b>562,823.59</b>		<b>397.59</b>		
<b>Privilégiés</b>								
6	ALARIE, JOSEE	1,962.35	Oui	1,962.35	Y	1,962.35	D	Non
7	ALLAIRE, KEN	Unknown	Oui	999.60	N	0.00	D	Non
8	ALLAIRE, LOUIS	Unknown	Oui	31,083.16	Y	20,560.00		Non
9	ALLARD, SEBASTIEN	Unknown	Oui	35,761.36	D	0.00	D	Non
10	ANCTIL, JOHANNE	Unknown	Oui	7,304.72	D	0.00	D	Non
11	ARSENAULT, MANON	Unknown	Oui	1,016.00	Y	600.00	D	Non
12	ASSELIN, DANIEL	Unknown	Oui	5,076.94	N	0.00	D	Oui
13	AUBIN, DIANE	Unknown	Oui	450.10	D	0.00		Non
14	AUBIN, SERGE	Unknown	Oui	6,229.39	D	0.00	D	Non
15	AUBRY, CAROLINE	Unknown	Oui	1,762.50	D	0.00	D	Non
16	AUCLAIR, JACQUES	Unknown	Oui	32,327.66	Y	26,054.70		Non
17	BALDINI, LYSSIA	Unknown	Oui	2,409.60	D	0.00	D	Non
18	BARBEAU, ANDREE-ANNE	Unknown	Oui	1,176.70	D	0.00	D	Non
19	BASQUE, DANIEL-ANDRÉ	Unknown	Oui	33,039.97	Y	16,594.20		Non
20	BASTIEN, YVES	Unknown	Oui	40,823.35	D	0.00	D	Non
21	BEAUCHEMIN, MAXIME	Unknown	Oui	8,179.38	D	0.00	D	Non
22	BEAUDOIN, DAVID	Unknown	Oui	3,663.18	D	0.00	D	Non
23	BEAULIEU, CLAUDE	Unknown	Oui	55,438.25	D	0.00	D	Non
24	BEAULIEU, JEAN	Unknown	Oui	22,963.23	D	0.00	D	Non
25	BEAULIEU, MARTIN	Unknown	Oui	34,763.16	Y	21,600.00		Non
26	BEAULIEU, SÉBASTIEN	Unknown	Oui	24,062.00	Y	14,602.00		Non
27	BEAULIEU, SIMON	Unknown	Oui	493.58	D	0.00		Non
28	BEDARD, ANDRE	Unknown	Oui	38,463.70	Y	38,463.70		Non
29	BEDARD, CARMIN	Unknown	Oui	35,886.04	Y	36,539.96		Non
30	BEDARD, VINCENT	Unknown	Oui	1,369.22	Y	787.00	D	Non
31	BEGIN, ESTHER	Unknown	Oui	410,770.00	Y	410,770.00	D	Non
32	BEGIN, PATRICK	Unknown	Oui	6,840.40	Y	694.00	D	Non
33	BELAIR, MARIE-JOSEE	Unknown	Oui	2,077.60	D	0.00	D	Non
34	BELANGER, JOHANNE	Unknown	Oui	11,232.00	D	0.00	D	Non
35	BELANGER, RICHARD E.	50,000.00	Oui	50,000.00	Y	50,000.00	D	Oui
36	BELANGER, SOPHIE	Unknown	Oui	10,981.32	Y	4,503.00	D	Non
37	BELEC, RICHARD	Unknown	Oui	34,233.46	D	0.00	D	Non
38	BELIVEAU, ANDRE	Unknown	Oui	43,431.89	Y	43,432.00	D	Non
39	BEN TEMESSEK, NOUREDDINE	Unknown	Oui	26,437.02	D	0.00	D	Non
40	BENOIT, MICHEL	Unknown	Oui	21,862.00	D	0.00	D	Non
41	BERGERON, CYNTHIA	Unknown	Oui	2,469.60	D	0.00	D	Non
42	BERGERON, RICHARD	Unknown	Oui	31,875.91	D	0.00	D	Non
43	BERGEVIN, RICHARD	Unknown	Oui	11,232.30	D	0.00	D	Non
44	BERNARD, GUY	Unknown	Oui	49,517.55	Y	40,449.60		Non
45	BERNIER, PATRICE	Unknown	Oui	16,588.00	Y	12,360.00	D	Non
46	BERNIER-ROBIDAS, PASCAL	Unknown	Oui	718.61	D	0.00	D	Non
47	BERTRAND, DOMINIQUE	Unknown	Oui	40,156.74	Y	36,253.00	D	Non
48	BERTRAND, GUYLAINE	Unknown	Oui	22,954.39	Y	17,363.00	D	Non
49	BESSETTE, LUC	Unknown	Oui	40,658.72	D	0.00	D	Non
50	BLAIS, LISE-MARIE	Unknown	Oui	831.70	D	0.00		Non
51	BLAIS, SEBASTIEN	Unknown	Oui	4,947.78	Y	1,571.85	D	Non
52	BLANC, SANDRA	Unknown	Oui	20,327.68	Y	15,968.00	D	Non
53	BLANCHET, MANON	Unknown	Oui	4,540.59	D	0.00	D	Non
54	BOIS, MARTIN	Unknown	Oui	1,623.00	Y	1,231.00	D	Non
55	BOISVERT, CAROLE	Unknown	Oui	833.05	D	0.00	D	Non
56	BOLDUC, DAVID	Unknown	Oui	1,575.00	N	0.00	D	Non

Usager: 6 (PASCALEL)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE  
TQS2 - TQS IINC.

N°	Nom	Montant de la réclamation	Statut	Montant admis	Rang	Procuration	
57	BOMBARDIER, DOMINIQUE	Unknown	Oui	18,594.60	Y	12,612.00 D	Non
58	BONNEAU, YVON	Unknown	Oui	53,127.17	Y	28,952.83	Non
59	BONNOYER, MÉLANIE	Unknown	Oui	8,236.72	Y	1,401.00	Non
60	BORDUA, VERONIQUE	Unknown	Oui	3,787.70	D	0.00 D	Non
61	BOUCHARD, DANIEL	Unknown	Oui	43,022.00	D	0.00 D	Non
62	BOUCHARD, JOELLE	Unknown	Oui	2,832.57	Y	364.00 D	Non
63	BOUCHARD, LUC	Unknown	Oui	48,274.22	D	0.00 D	Non
64	BOUCHER, LINE	Unknown	Oui	21,833.23	D	0.00 D	Non
65	BOUCHER, STEPHANE	Unknown	Oui	28,700.78	D	0.00 D	Non
66	BOUDREAU, JULIE JASMINE	Unknown	Oui	2,500.00	D	0.00 D	Non
67	BOUGIE, MARTIN	Unknown	Oui	10,478.05	Y	3,950.00 D	Non
68	BOULARD, SARA DANIELÈ	Unknown	Oui	19,471.52	Y	19,471.52 D	Non
69	BOULERICE, MARYSE	Unknown	Oui	8,528.10	Y	4,474.00 D	Non
70	BOULET, GILLES	Unknown	Oui	47,797.96	Y	23,919.84	Non
71	BOURASSA, SYLVAIN	Unknown	Oui	26,318.01	Y	19,786.00 D	Non
72	BOURDEAU, MICHEL	Unknown	Oui	52,357.78	D	0.00 D	Non
73	BOURDUAS, MARIE-EVE	Unknown	Oui	58,460.56	Y	6,990.00 D	Non
74	BOURNIVAL, MARIE-EVE	Unknown	Oui	1,709.00	Y	1,346.00 D	Non
75	BOUTHILLIER, MAIRE-EVE	6,069.13	Oui	6,069.13	Y	6,069.13 D	Non
76	BRAULT, MYRIANE	Unknown	Oui	7,489.00	N	0.00 D	Non
77	BRETON, STEEVE	Unknown	Oui	21,725.52	Y	20,318.40	Non
78	BRIKH, KARIMA	Unknown	Oui	1,916.24	D	0.00 D	Non
79	BRINDLE, CARL	Unknown	Oui	44,807.00	D	0.00 D	Non
80	BRISSET, BERNARD	Unknown	Oui	56,562.00	Y	48,876.00 D	Non
81	BRUNEAU, NATHALIE	Unknown	Oui	102,581.66	D	0.00 D	Non
82	BRUNETTE, MARTIN	Unknown	Oui	2,800.00	D	0.00 D	Non
83	BYRNE, CONNIE	Unknown	Oui	50,817.31	D	0.00 D	Non
84	CAMPBELL, CLAUDE	Unknown	Oui	43,520.49	Y	23,760.00	Non
85	CAMPBELL, HANS DAVID	Unknown	Oui	22,764.10	Y	17,280.00	Non
86	CAMPEAU, LOUISE	Unknown	Oui	42,350.00	D	0.00 D	Non
87	CANTIN, DONALD	Unknown	Oui	2,659.78	D	0.00 D	Non
88	CARIGNAN, JULIE	Unknown	Oui	7,713.44	Y	3,898.00 D	Non
89	CHAMBERLAND, BENOIT	Unknown	Oui	27,992.71	Y	18,964.80	Non
90	CHAMPOUX, PAUL-F	Unknown	Oui	1,181.50	D	0.00 D	Non
91	CHARBONNEAU, ANNE	Unknown	Oui	1,135.20	D	0.00 D	Non
92	CHARBONNEAU, LUC	Unknown	Oui	10,767.96	Y	3,589.00 D	Non
93	CHARRON, JEAN-PIERRE	Unknown	Oui	60,000.00	D	0.00 D	Non
94	CHAVANNE, SYLVIE	Unknown	Oui	34,919.82	D	0.00 D	Non
95	CHAYER, MIREILLE	Unknown	Oui	999.60	D	0.00 D	Non
96	CHEVRETTE, ANNIE	Unknown	Oui	8,838.68	D	0.00 D	Non
97	CHOINIÈRE, DANIEL	Unknown	Oui	17,618.89	Y	12,876.64 D	Non
98	CHOUINARD, ESTHER	Unknown	Oui	987.21	D	0.00	Non
99	CLOUTIER, FRANCE	Unknown	Oui	27,438.91	D	0.00 D	Non
100	CLOUTIER, PIERRE	Unknown	Oui	21,699.17	Y	10,320.00 D	Non
101	CODERRE, GEOFFROY	Unknown	Oui	13,875.17	Y	8,991.00 D	Non
102	CONTRERAS, AMANDA	Unknown	Oui	46,807.61	D	0.00 D	Non
103	COTE, DANNY	Unknown	Oui	24,680.45	Y	18,982.00 D	Non
104	COTE, JOCELYN	Unknown	Oui	27,269.74	Y	22,726.44 D	Non
105	COTE, KATHY	Unknown	Oui	9,860.25	Y	6,661.00 D	Non
106	COTE, LEONARD	Unknown	Oui	52,522.20	Y	46,294.00 D	Non
107	COTE, MARIEVE	Unknown	Oui	349.00	D	0.00	Non
108	COTE, MARTINE	Unknown	Oui	1,071.00	D	0.00 D	Non
109	COTE, STEPHANE	Unknown	Oui	2,794.40	D	0.00 D	Non
110	COUDÉ, PASCAL	Unknown	Oui	998.90	D	0.00 D	Non
111	COUILLARD, MIKAELLE	Unknown	Oui	0.00	D	0.00 D	Non
112	COULOMBE, CLAUDE	Unknown	Oui	20,504.09	D	0.00 D	Non
113	COULOMBE, MARC-YVAN	Unknown	Oui	3,418.70	D	0.00 D	Non
114	COURCHESNE, JEAN	Unknown	Oui	49,071.00	Y	49,071.00 D	Non
115	COURNOYERS, YANNICK	Unknown	Oui	25,235.54	D	0.00 D	Non
116	COURTEMANCHE, ALAIN	Unknown	Oui	58,873.42	Y	47,903.00 D	Non
117	COUTURE, GINETTE	Unknown	Oui	19,365.67	D	0.00 D	Non
118	COUTURE-GAGNON, VALERIE	Unknown	Oui	1,511.00	Y	576.00 D	Non
119	CREPEAU, MATHIEU	Unknown	Oui	2,469.82	D	0.00 D	Non
120	CRETE, PHILIPPE	Unknown	Oui	4,098.00	Y	1,561.00 D	Non

Usager: 6 (PASCALEL)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE  
TQS2 - TQS IINC.

N°	Nom	Montant de la réclamation	reuve déposée	montant réclamé	Statut	Montant admis	Rang	Procuration
121	CREVIER, MICHEL	Unknown	Oui	27,678.00	Y	23,799.00	D	Non
122	CURADEAU, NADIA	Unknown	Oui	4,704.00	D	0.00	D	Non
123	DAGENAIS, SYLVIE	4,704.20	Oui	4,704.20	Y	2,436.35	D	Non
124	DAGENAIS-PERUSSE, ROBERT	Unknown	Oui	16,673.00	Y	16,763.00	D	Oui
125	DALBEC, JULIE	Unknown	Oui	4,220.00	Y	2,232.00	D	Non
126	DALLAIRE, MICHEL	Unknown	Oui	40,955.33	N	0.00	D	Non
127	DANGUY, MICHEL	Unknown	Oui	19,455.90	D	0.00	D	Non
128	D'AOUST, CHRISTIAN	Unknown	Oui	11,996.00	D	0.00	D	Non
129	DARVEAU, VERONIQUE	Unknown	Oui	92,246.24	Y	5,420.00	D	Non
130	DAVID, THERESE	Unknown	Oui	150,000.00	Y	150,000.00	D	Non
131	DE VARENNES, FRANCOIS	Unknown	Oui	33,569.70	D	0.00	D	Non
132	DELISLE, DENISE	33,000.00	Oui	33,000.00	Y	33,000.00	D	Oui
133	DELISLE, MAXIME	Unknown	Oui	10,703.35	Y	5,992.00	D	Non
134	DELLOW, ALAIN	Unknown	Oui	24,429.71	D	0.00	D	Non
135	DELTELL, GERARD	Unknown	Oui	34,286.53	N	0.00	D	Non
136	DEMEULE, NADINE	Unknown	Oui	25,733.66	D	0.00	D	Non
137	DESBIENS, CLAUDE	Unknown	Oui	9,109.00	D	0.00	D	Non
138	DESBIENS, YVES	Unknown	Oui	40,581.36	Y	23,760.00		Non
139	DESHAIES, YANI	Unknown	Oui	6,629.05	D	0.00	D	Non
140	DESJARDINS, SARAH	Unknown	Oui	655.17	D	0.00	D	Non
141	DESLAURIERS, JEAN	Unknown	Oui	38,017.76	Y	28,985.00	D	Non
142	DESMARAIS, GUY	Unknown	Oui	58,229.28	D	0.00	D	Non
143	DESROCHERS, NOEMI	Unknown	Oui	21,536.61	D	0.00	D	Non
144	DESROCHES, EVE	Unknown	Oui	35,708.65	D	0.00	D	Non
145	DESROCHES, SERGE	Unknown	Oui	48,430.14	Y	41,040.00		Non
146	DEVOY, JEAN	Unknown	Oui	58,749.67	Y	47,903.00	D	Non
147	DI BLASIO, MARIE	Unknown	Oui	46,787.71	D	0.00	C	Non
148	DISTEFANO, MAXIME	Unknown	Oui	11,722.53	D	0.00	D	Non
149	DORMEYER, FAWZI	Unknown	Oui	48,305.65	D	0.00	D	Non
150	DROUIN, CHRISTIAN	Unknown	Oui	1,879.00	N	0.00		Non
151	DUBE, FRANCIS	Unknown	Oui	6,950.65	Y	636.00	D	Non
152	DUBE, ISABELLE	Unknown	Oui	18,859.08	D	0.00	D	Non
153	DUBE, PATRICIA	Unknown	Oui	5,606.33	D	0.00	D	Non
154	DUBUC, YVANE	3,350.99	Oui	21,699.33	Y	7,537.33	D	Non
155	DUCASSE, NANCY	Unknown	Oui	1,206.80	D	0.00	D	Non
156	DUCASSE, RUSSELL	Unknown	Oui	22,140.85	D	0.00	D	Non
157	DUCHARME, JOSEE	Unknown	Oui	1,472.25	N	0.00	D	Non
158	DUCHESNE, ALEXANDRE	Unknown	Oui	3,570.00	D	0.00	D	Non
159	DUCHESNEAU, ANNE	Unknown	Oui	40,359.16	Y	36,255.38	D	Non
160	DUFOUR, SYLVIE	Unknown	Oui	3,014.00	D	0.00	D	Non
161	DUMAIS-BEAUDOIN, RENEE	Unknown	Oui	2,360.98	D	0.00	D	Non
162	DURAND, GUILLAUME	Unknown	Oui	1,904.00	D	0.00	D	Non
163	EISAN, BRUCE ALLEN	3,403.59	Oui	3,403.59	Y	3,403.59	D	Non
164	EMOND, LOUISE	Unknown	Oui	46,807.02	D	0.00	D	Non
165	ESSIMINY, CEDRIC	Unknown	Oui	4,867.20	D	0.00	D	Non
166	EXCELLENT, DAPHNEE	Unknown	Oui	15,776.10	Y	11,312.00	D	Non
167	FABI, MARC	Unknown	Oui	35,105.00	Y	20,000.00	D	Non
168	FAUCHER, CHRISTINE	Unknown	Oui	11,760.00	Y	9,272.00	D	Non
169	FERLAND, SEBASTIEN	Unknown	Oui	32,585.16	Y	27,405.00	D	Non
170	FERRAND, SERGE	4,330.00	Oui	4,330.00	Y	4,330.00	D	Oui
171	FERRAND, SERGE	Unknown	Oui	12,712.00	D	0.00	D	Non
172	FERRON, NANCIE	Unknown	Oui	88,583.22	D	0.00	D	Non
173	FLEURY, DANY	Unknown	Oui	37,304.23	D	0.00	D	Non
174	FLEURY, NATHALIE	Unknown	Oui	106,000.00	Y	66,950.00	D	Non
175	FLEURY, YANNICK	Unknown	Oui	30,677.50	D	0.00	D	Non
176	FONTAINE, GILLES	Unknown	Oui	33,843.86	D	0.00	D	Non
177	FORTIER, CLAUDE-ERIC	Unknown	Oui	22,704.75	D	0.00	D	Non
178	FORTIN, PIERRE	Unknown	Oui	43,839.54	D	0.00	D	Non
179	FORTIN, REAL	Unknown	Oui	52,437.00	D	0.00	D	Non
180	FORTIN, VALERIE	Unknown	Oui	1,075.90	D	0.00	D	Non
181	FORTIN, VERONIQUE	Unknown	Oui	8,568.00	D	0.00	D	Non
182	FOUQUET, HELENE	Unknown	Oui	297,095.36	D	0.00	D	Non
183	FOURNIER, CELINE	Unknown	Oui	2,228.80	D	0.00	D	Non
184	FOURNIER, MANON	3,647.27	Oui	3,647.27	Y	3,647.27	D	Oui

Usager: 6 (PASCALEL)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE  
TQS2 - TQS IINC.

N°	Nom	Montant de la réclamation	reuve déposée	Montant réclamé	Statut	Montant admis	Rang	Procuration
185	FRACHEBOUD, JEAN-FRANÇOIS	Unknown	Oui	118,000.00	Y	96,486.00	D	Non
186	FRADET, VINCENT	Unknown	Oui	16,382.16	Y	10,800.00		Non
187	FRANCOEUR, RENAUD	Unknown	Oui	173,555.88	Y	97,000.00	D	Non
188	FRENETTE, BARBARA	Unknown	Oui	18,310.83	D	0.00	D	Non
189	FRENETTE, KATHLEEN	Unknown	Oui	251.97	D	0.00		Non
190	GABRIELE, STEPHANE	48,826.69	Oui	48,826.69	Y	46,311.24	D	Non
191	GAGNE, JONATHAN	Unknown	Oui	1,075.90	N	0.00	D	Non
192	GAGNE, STEPHANIE	Unknown	Oui	1,181.50	N	0.00	D	Non
193	GAGNÉ, SUZANNE	Unknown	Oui	42,000.00	N	0.00		Non
194	GAGNON, DENIS	Unknown	Oui	8,740.76	D	0.00	D	Non
195	GALLAGHER, JOAN	Unknown	Oui	20,746.24	D	0.00	D	Non
196	GARNEAU, ALAIN	Unknown	Oui	50,692.36	D	0.00	D	Non
197	GAUDREULT, LOUIS	Unknown	Oui	10,197.70	D	0.00	D	Non
198	GAUMOND, PASCAL	Unknown	Oui	22,968.24	Y	17,360.00	D	Non
199	GAUTHIER, FRANCE	Unknown	Oui	3,817.00	D	0.00	D	Non
200	GAUTHIER, MICHEL	Unknown	Oui	69,050.00	Y	5,000.00	D	Non
201	GAUTHIER, SOPHIE	Unknown	Oui	23,575.50	D	0.00	D	Non
202	GAUTHIER, SYLVAIN	Unknown	Oui	30,328.11	Y	28,934.00	D	Non
203	GENDREAU, SIMON	Unknown	Oui	14,224.06	Y	31,108.00	D	Non
204	GENEREUX, MARIE-JOSEE	Unknown	Oui	42,662.44	D	0.00	D	Non
205	GERMAIN, FRANCOIS	Unknown	Oui	35,648.32	Y	29,882.00	D	Non
206	GERMAIN, REAL	Unknown	Oui	206,000.00	Y	206,000.00	D	Non
207	GERVAIS, DENIS	Unknown	Oui	54,736.50	Y	45,301.23	D	Non
208	GIGUERE, DANIEL	Unknown	Oui	44,171.78	Y	36,253.23	D	Non
209	GIGUERE, SERGE-ALAIN	Unknown	Oui	54,766.74	D	0.00	D	Non
210	GILBERT, GUYLAINE	Unknown	Oui	26,850.05	Y	21,779.00	D	Non
211	GIRARD, ANDRE	Unknown	Oui	51,506.00	D	0.00	D	Non
212	GIRARD, CLAUDE	Unknown	Oui	998.90	N	0.00	D	Non
213	GIRARD, MARIO	Unknown	Oui	301.80	D	0.00	D	Non
214	GIRARD, MARTIN	Unknown	Oui	962.50	N	0.00	D	Non
215	GIRARD, MELANIE	Unknown	Oui	1,500.00	D	0.00	D	Non
216	GIRARD, SYLVAIN	Unknown	Oui	209,345.97	D	0.00	D	Non
217	GIROUARD, ERIC	Unknown	Oui	30,258.89	Y	19,428.00	D	Non
218	GIROUX, STEPHANE	Unknown	Oui	18,060.00	Y	8,428.00	D	Non
219	GODBOUT, ROGER	Unknown	Oui	40,158.82	Y	21,600.00		Non
220	GODIN, JOEL	Unknown	Oui	267,778.50	Y	89,469.00	D	Non
221	GOSELIN, MARC-ANDRE	Unknown	Oui	2,531.20	D	0.00	D	Non
222	GOULET, EVELYNE	Unknown	Oui	8,109.04	D	0.00	D	Non
223	GRENIER, RICHARD	Unknown	Oui	49,336.97	D	0.00	D	Non
224	GRONDIN, PIERRE	Unknown	Oui	27,538.04	Y	19,428.00	D	Non
225	GRONDIN, STEPHAN	Unknown	Oui	7,895.12	N	0.00	D	Non
226	GUAY, GUYLAINE	Unknown	Oui	3,343.00	D	0.00	D	Non
227	GUERETTE, CLAUDE	Unknown	Oui	44,992.00	Y	40,764.00	D	Non
228	GUERTIN, MARIE-PIERRE	Unknown	Oui	1,705.31	D	0.00	D	Non
229	GUEVIN, MARIE-LISE	Unknown	Oui	7,324.88	Y	1,668.00	D	Non
230	HACHEZ, JULIE	Unknown	Oui	18,874.48	Y	11,695.00	D	Non
231	HAMEL, BERTRAND	Unknown	Oui	49,544.34	Y	41,040.00		Non
232	HANDFIELD, PATRICK	Unknown	Oui	37,079.40	D	0.00	D	Non
233	HARNOIS, FRANCOIS	Unknown	Oui	17,201.17	D	0.00	D	Non
234	HARNOIS, JUDITH	Unknown	Oui	7,093.00	Y	4,635.00	D	Non
235	HARVEY, CLAUDE	Unknown	Oui	40,014.77	D	0.00	D	Non
236	HEAKY, MYLENE	Unknown	Oui	1,979.00	D	0.00	D	Non
237	HEROUX, CHRISTIAN	Unknown	Oui	31,837.50	D	0.00	D	Non
238	HOGG, MICHEL	Unknown	Oui	0.00	D	0.00	D	Non
239	JEAN, ARLETTE	Unknown	Oui	922.60	D	0.00	D	Non
240	JEAN, DONALD	Unknown	Oui	68,163.00	Y	68,163.00	D	Non
241	JOANNETTE, DANIEL	Unknown	Oui	64,550.87	D	0.00	D	Non
242	JOBIN, PIERRE	Unknown	Oui	39,184.35	Y	21,600.00		Non
243	JOLY, LOUISE	Unknown	Oui	63,407.00	D	0.00	D	Non
244	JULIEN, ANTOINE	Unknown	Oui	8,115.19	Y	3,898.00	D	Non
245	JULIEN, MARIE-CLAUDE	Unknown	Oui	16,770.33	D	0.00	D	Non
246	LABARRE, RENE	38,215.00	Oui	38,215.00	Y	38,215.00	D	Non
247	LABELLE, DANIEL	2,167.74	Oui	2,157.00	N	0.00	D	Oui
248	LABERGE, ANDRE	Unknown	Oui	32,965.00	D	0.00	D	Non

Usager: 6 (PASCALEL)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE  
TQS2 - TQS IINC.

N°	Nom	Montant de la réclamation	reuve déposée	fontant réclamé	Statut	Montant admis	Rang	Procuration
249	LABRANCHE, ISABELLE	Unknown	Oui	8,672.81	Y	3,542.00	D	Non
250	LABRECQUE, YVES	Unknown	Oui	49,507.39	Y	40,446.58		Non
251	LABRIE, JEAN-FRANCOIS	Unknown	Oui	1,025.00	D	0.00		Non
252	LABROSSE, MARTIN	Unknown	Oui	22,963.98	Y	10,840.00	D	Non
253	LACASSE, GENEVIEVE	15,454.45	Oui	15,454.45	Y	15,454.45	D	Non
254	LACASSE, JEAN	Unknown	Oui	56,372.20	D	0.00	D	Non
255	LACASSE, MATHIEU	Unknown	Oui	2,658.88	D	0.00	D	Non
256	LACHAPELLE, MARIE CLAUDE	Unknown	Oui	11,676.00	Y	4,061.54	D	Oui
257	LACROIX, CAROLINE	Unknown	Oui	47,677.86	Y	5,837.00	D	Non
258	LAFLAMME, BENOIT	Unknown	Oui	54,563.47	Y	39,217.00	D	Non
259	LAFRANCE, CLAUDE	Unknown	Oui	47,141.71	D	0.00	D	Non
260	LAGANIERE, JOSE	Unknown	Oui	13,783.56	Y	6,393.60		Non
261	LAJOIE, JEAN	Unknown	Oui	60,636.10	D	0.00	D	Non
262	LAMARRE, GILLES	Unknown	Oui	58,601.82	D	0.00	D	Non
263	LAMBERT, MATTHIEU	Unknown	Oui	4,630.90	D	0.00	D	Non
264	LAMONTAGNE, EMILIE	Unknown	Oui	3,715.92	D	0.00	D	Non
265	LAMONTAGNE, MARIE-EVE	Unknown	Oui	21,197.70	Y	16,149.00	D	Non
266	LAMOTHE, JONATHAN	Unknown	Oui	998.90	D	0.00	D	Non
267	LANGEVIN, CAROLINE	Unknown	Oui	3,531.00	D	0.00	D	Non
268	LANGEVIN, JACQUES	Unknown	Oui	51,036.53	Y	41,040.00		Non
269	LANGEVIN, JEAN	Unknown	Oui	3,381.00	D	0.00		Non
270	LANGLOIS, ALAIN	Unknown	Oui	29,258.62	Y	24,415.71	D	Non
271	LANGLOIS, PASCAL	Unknown	Oui	4,145.00	D	0.00	D	Non
272	LAPLANTE, YVES	10,800.11	Oui	10,800.11	Y	10,800.11	D	Oui
273	LAPOINTE, AUDREY	Unknown	Oui	2,349.76	D	0.00	D	Non
274	LAPOINTE, CAROLE	Unknown	Oui	76,975.06	D	0.00	D	Non
275	LAROUCHE, JOSIANNE	Unknown	Oui	41,084.11	N	0.00	D	Non
276	LAROUCHE, SUZANNE	Unknown	Oui	30,661.00	D	0.00	D	Non
277	LARRIVEE, JEAN-PIERRE	Unknown	Oui	32,500.00	Y	29,918.00	D	Non
278	LATENDRESSE, MARC	Unknown	Oui	24,635.76	D	0.00	D	Non
279	LAUZER, PIERRE	Unknown	Oui	53,100.37	Y	47,151.00	D	Non
280	LAUZON, MICHEL	Unknown	Oui	29,828.28	D	0.00	D	Non
281	LAVALLEE, ERIC	Unknown	Oui	17,730.00	N	0.00	D	Non
282	LAVALLEE, JEAN-LUC	Unknown	Oui	23,556.20	Y	13,107.41		Non
283	LECLAIR, MARIE-EVE	Unknown	Oui	4,854.00	Y	1,627.00	D	Non
284	LECLERC, CAROLINE	Unknown	Oui	1,761.26	D	0.00		Non
285	LECLERC, DAVE	Unknown	Oui	36,026.89	Y	19,661.11		Non
286	LECLERC, KEVIN	Unknown	Oui	7,857.04	D	0.00	D	Non
287	LEFEBVRE, JEAN-CLAUDE	Unknown	Oui	30,236.16	Y	24,695.12	D	Non
288	LEFEBVRE, JOHANNES	Unknown	Oui	2,876.58	D	0.00	D	Non
289	LEFRANCOIS, PAUL	Unknown	Oui	58,173.39	Y	36,254.00	D	Non
290	LEGALT, RICHARD	Unknown	Oui	31,530.29	Y	25,256.00	D	Non
291	LEMAY, GUYLAINE	3,200.00	Oui	3,200.00	Y	3,200.00	D	Non
292	LEMIEUX, GINETTE	Unknown	Oui	37,177.08	Y	16,494.03		Non
293	LEMIEUX, SIMON	Unknown	Oui	59,315.27	D	0.00	D	Non
294	LEPAGE, CHANTALE	41,368.08	Oui	41,368.08	Y	41,368.08	D	Non
295	LEPINE, DANIEL	Unknown	Oui	52,409.84	Y	43,401.00	D	Non
296	LEQUIN, ALEXANDRE	Unknown	Oui	10,346.28	D	0.00	D	Non
297	LESIEUR, GAETAN	Unknown	Oui	52,289.91	Y	41,040.00		Non
298	LESTAGE, MICHEL	Unknown	Oui	37,139.77	D	0.00	D	Non
299	LESTAGE, PATRICK	Unknown	Oui	71,080.00	Y	66,950.00	D	Non
300	LETOURNEAU, ANDRE	Unknown	Oui	6,822.24	D	0.00		Non
301	LETOURNEAU, SOLANGE	Unknown	Oui	4,633.08	D	0.00		Non
302	LETOURNEAU, SONIA	Unknown	Oui	1,589.55	D	0.00		Non
303	LEVEILLE, BRIGITTE	Unknown	Oui	7,328.49	Y	2,288.00	D	Non
304	LEVESQUE, ERIC	Unknown	Oui	22,134.57	Y	15,291.98	D	Non
305	LOISELLE, CAROLE-ANNE	Unknown	Oui	32,225.00	N	0.00	D	Non
306	LONGVAL, GILLES	Unknown	Oui	111,287.18	Y	106,919.00	D	Non
307	LUSSIER, JOSIANE	5,093.54	Oui	5,093.54	Y	5,093.54	D	Non
308	LUSSIER, PIERRE	4,767.19	Oui	5,707.64	N	0.00	D	Non
309	LUSSIER, SYLVIE	11,900.00	Oui	11,900.00	Y	11,900.00	D	Non
310	LYNCH, RICHARD	Unknown	Oui	42,295.43	Y	36,255.38	D	Non
311	LYNCH, STEVE	Unknown	Oui	35,420.95	D	0.00	D	Non
312	LYTH, BERNARD	Unknown	Oui	61,172.74	D	0.00	D	Non

Usager: 6 (PASCALEL)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE  
TQS2 - TQS IINC.

N°	Nom	Montant de la réclamation	reuve déposée	montant réclamé	Statut	Montant admis	Rang	Procuration
313	MAILLOUX, ISABELLE	Unknown	Oui	17,198.39	D	0.00	D	Non
314	MAILLOUX, NICOLE	Unknown	Oui	22,507.00	D	0.00	D	Non
315	MARCEAU, JEAN-FRANCOIS	Unknown	Oui	1,369.20	D	0.00	D	Non
316	MARCOUX, MARILYNE	Unknown	Oui	1,979.00	D	0.00	D	Non
317	MARENTETTE, BENOIT	Unknown	Oui	3,931.52	Y	2,139.00	D	Non
318	MARTEL, DOMINIC	Unknown	Oui	1,070.61	D	0.00		Non
319	MARTEL, JOLYANE	Unknown	Oui	2,350.81	D	0.00	D	Non
320	MARTIN, GUY	Unknown	Oui	57,264.12	D	0.00	D	Non
321	MARTIN, JEAN-PIERRE	Unknown	Oui	54,518.19	Y	47,903.00	D	Non
322	MARTINEAU, YVAN	Unknown	Oui	6,070.75	D	0.00	D	Non
323	MASSE, RACHEL	Unknown	Oui	73,561.00	Y	73,561.00	D	Non
324	MATHERS, MYLENE	Unknown	Oui	17,094.32	D	0.00	D	Non
325	MATTE, FREDERIC	Unknown	Oui	2,554.80	D	0.00		Non
326	MATTHON, PHILIPPE	Unknown	Oui	6,850.32	Y	3,305.00	D	Non
327	MERCIER, ANNABELLE	Unknown	Oui	2,129.12	D	0.00	D	Non
328	MERCIER, DAVID	6,635.00	Oui	6,635.00	Y	6,635.00	D	Oui
329	MERCIER, JUDY	Unknown	Oui	2,293.42	D	0.00	D	Non
330	MESSIER, DANIELLE	Unknown	Oui	63,927.00	Y	63,927.00	D	Non
331	MONETTE, CAROLE	Unknown	Oui	22,417.59	D	0.00	D	Non
332	MONTMINY, FRANCOIS	Unknown	Oui	44,222.19	Y	36,255.38	D	Non
333	MONTPETIT, NICOLE	Unknown	Oui	10,420.00	Y	6,787.00	D	Non
334	MORIN, ALEXANDRE	Unknown	Oui	5,751.35	Y	1,627.00	D	Non
335	MORIN, GABRIEL	Unknown	Oui	66,727.82	Y	62,532.00	D	Non
336	MORISSET, ANNE	Unknown	Oui	42,838.13	D	0.00	D	Non
337	MORRISSETTE, SYLVIE	Unknown	Oui	56,951.00	D	0.00	D	Non
338	MUNGER, JEAN-MARIE	Unknown	Oui	53,040.00	D	0.00	D	Non
339	NARDINI, FRANCOIS	Unknown	Oui	2,912.84	D	0.00	D	Non
340	NAULT, PIERRE	Unknown	Oui	20,202.20	D	0.00	D	Non
341	NOISEUX, DAVID	Unknown	Oui	14,975.61	Y	10,531.00	D	Non
342	OUELLET, CYNTHIA	Unknown	Oui	9,118.88	D	0.00	D	Non
343	OUELLETTE, KARINE	Unknown	Oui	8,046.40	Y	3,175.00	D	Non
344	PAOLOZZA, MICHELINA	Unknown	Oui	9,773.00	Y	5,598.00	D	Non
345	PAQUET, CAROLINE	Unknown	Oui	2,593.92	D	0.00	D	Non
346	PAQUIN, LINDA	Unknown	Oui	2,240.00	D	0.00	D	Non
347	PAQUIN, ROBERT	Unknown	Oui	30,687.01	D	0.00	D	Non
348	PARENT, DAVE	4,305.26	Oui	4,305.26	Y	4,305.26	D	Non
349	PARENT, KARL	Unknown	Oui	3,323.89	D	0.00		Non
350	PARENT, PATRICK	Unknown	Oui	29,515.67	D	0.00	D	Non
351	PARENT, PIERRE	Unknown	Oui	24,718.58	Y	20,957.00	D	Non
352	PATRY, VALERIE	Unknown	Oui	1,689.10	N	0.00	D	Non
353	PAULIN, DOMINIK	Unknown	Oui	102,871.55	D	0.00	D	Non
354	PELLAND, RONALD	Unknown	Oui	2,737.60	D	0.00	D	Non
355	PELLETIER, STEPHANE	Unknown	Oui	3,020.20	D	0.00	D	Non
356	PELOQUIN, KARYNE	Unknown	Oui	1,815.00	D	0.00		Non
357	PEPIN, CAROLINE	Unknown	Oui	21,298.04	Y	10,656.00		Non
358	PERREAULT, EMILIE	Unknown	Oui	7,096.02	D	0.00	D	Non
359	PERREAULT, PAUL	Unknown	Oui	15,944.97	Y	7,599.00	D	Non
360	PERRON, MARIE-EVE	Unknown	Oui	10,498.91	Y	3,228.66		Non
361	PERRON, NELSON	Unknown	Oui	43,259.00	D	0.00	D	Non
362	PETIT, DANIEL	Unknown	Oui	24,376.37	D	0.00	D	Non
363	PHENIX, ETIENNE	Unknown	Oui	172,272.39	Y	13,890.00	D	Non
364	PICARD, FRANCINE	Unknown	Oui	2,599.26	D	0.00	D	Non
365	PICHETTE, CHRISTIAN	Unknown	Oui	36,815.63	D	0.00	D	Non
366	PICHETTE, NATHALIE	Unknown	Oui	57,015.01	D	0.00	D	Non
367	PILON, PIERRE	Unknown	Oui	2,794.35	D	0.00	D	Non
368	PILOTE, DANY	Unknown	Oui	4,460.17	D	0.00	D	Non
369	PLAMONDON, ISABELLE	Unknown	Oui	2,216.92	N	0.00	D	Non
370	PLOUFFE, MARTIN	Unknown	Oui	6,850.40	D	0.00	D	Non
371	PLOURDE, ROBERT	Unknown	Oui	42,870.00	D	0.00	D	Non
372	POITRAS, JACQUES	Unknown	Oui	2,935.74	D	0.00	D	Non
373	POTVIN, AUDREY	Unknown	Oui	3,200.13	Y	3,846.00		Non
374	POTVIN, JEAN-FRANCOIS	Unknown	Oui	1,101.80	D	0.00	D	Non
375	POTVIN, PATRICE	Unknown	Oui	32,689.00	D	0.00	D	Non
376	POULIN, ALAIN	Unknown	Oui	26,248.78	Y	24,032.00		Non

Usager: 6 (PASCALEL)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE  
TQS2 - TQS IINC.

N°	Nom	Montant de la réclamation	reuve déposée	montant réclamé	Statut	Montant admis	Rang	Procuration
377	PREBINSKI, MIA SARA (SUCCESION DE)	3,063.70	Oui	3,063.70	Y	3,063.70	D	Non
378	PREFONTAINE, ANNE	Unknown	Oui	40,573.08	D	0.00	D	Non
379	PRESSEAU, STEPHANE	Unknown	Oui	17,279.72	Y	14,774.00	D	Non
380	PRIEUR, RENE	Unknown	Oui	32,061.31	Y	25,256.00	D	Non
381	PRINCE, VERONIQUE	Unknown	Oui	11,751.42	Y	4,027.00	D	Non
382	PROULX, MATHIEU	Unknown	Oui	999.60	D	0.00	D	Non
383	PROVENCHER, NATHALIE	Unknown	Oui	44,272.64	Y	36,255.38	D	Non
384	RACINE, ANNIE	Unknown	Oui	11,167.26	Y	2,222.00	D	Non
385	RACINE, PIERRE	Unknown	Oui	12,288.41	D	0.00	D	Non
386	RAHMOUNI, NAJATTE	Unknown	Oui	2,216.48	D	0.00	D	Non
387	RANCOURT, ELIZABETH	Unknown	Oui	1,916.38	D	0.00	D	Non
388	RANCOURT, JEAN-PIERRE	Unknown	Oui	51,313.46	Y	44,948.00	D	Non
389	RAYMOND, MARIE-HÉLÈNE	Unknown	Oui	14,134.54	Y	5,792.52		Non
390	RAYMOND, PAULINE	Unknown	Oui	134,337.77	D	0.00	D	Non
391	REID, GASTON	Unknown	Oui	27,871.00	D	0.00	D	Non
392	RENAULT, JACQUES	Unknown	Oui	14,064.00	D	0.00	D	Non
393	RICHARD, CHRISTIAN	Unknown	Oui	27,235.00	Y	23,149.00	D	Oui
394	RICHARD, JEAN-CHARLES	Unknown	Oui	39,679.66	D	0.00	D	Non
395	RICHER, DONALD	Unknown	Oui	8,294.00	D	0.00	D	Non
396	RIOPEL, BENOIT	Unknown	Oui	21,703.74	D	0.00	D	Non
397	RIOPEL, DANNY	Unknown	Oui	13,850.82	D	0.00	D	Non
398	RIOUX, BOB	Unknown	Oui	135,000.00	Y	114,583.00	D	Non
399	RIVARD-LAPROTTE, DIANE	Unknown	Oui	32,400.00	D	0.00	D	Non
400	ROBERGE, GUY	Unknown	Oui	26,695.57	D	0.00	D	Non
401	ROBERGE, PAUL	Unknown	Oui	75,761.00	Y	68,930.00	D	Oui
402	ROBERT, MARTIN	Unknown	Oui	357,010.27	Y	22,766.00	D	Non
403	ROCHON, JACQUE	Unknown	Oui	225,000.00	N	0.00	D	Non
404	ROCHON, JOSEE	Unknown	Oui	64,497.20	D	0.00	D	Non
405	ROGER, PIERRE	Unknown	Oui	50,676.15	Y	31,967.00	D	Non
406	ROUSSEL, GENEVIEVE	Unknown	Oui	349.60	D	0.00		Non
407	ROY, GUYLAINE	Unknown	Oui	47,310.00	D	0.00	D	Non
408	ROY, MANON	Unknown	Oui	24,038.65	Y	15,291.98		Non
409	ROY, NATHALIE	Unknown	Oui	191,116.58	D	0.00	D	Non
410	SANCHEZ, PIEDAD	Unknown	Oui	3,490.00	Y	2,055.00	D	Non
411	SAUCIER, NICOLAS	Unknown	Oui	15,343.80	D	0.00	D	Non
412	SAUVE, ANNICK	Unknown	Oui	17,392.34	Y	12,727.63	D	Non
413	SAVARD, BRUNO	Unknown	Oui	28,099.78	Y	8,738.27		Non
414	SAWYER, JEAN	Unknown	Oui	43,486.00	Y	11,959.00	D	Non
415	SAYAD, SERJIK	Unknown	Oui	5,034.40	D	0.00	D	Non
416	SCHNEIDER, CELINE	Unknown	Oui	13,660.78	Y	9,272.00	D	Non
417	SEVIGNY, CARL	Unknown	Oui	53,628.52	D	0.00	D	Non
418	SIMARD, GUY	Unknown	Oui	53,126.34	Y	43,429.25		Non
419	SIMARD, MARTIN	Unknown	Oui	435.00	D	0.00		Non
420	SIMARD, PHILIPPE	Unknown	Oui	3,768.28	Y	1,623.00	D	Non
421	SIMARD, STEEVE	Unknown	Oui	9,858.00	D	0.00	D	Non
422	SIROIS, MICHEL	Unknown	Oui	57,136.79	Y	50,345.00	D	Non
423	SOBOLJ, DENIS	Unknown	Oui	4,809.59	D	0.00	D	Non
424	ST-AMAND, NATHALIE	Unknown	Oui	58,332.00	D	0.00	D	Non
425	ST-ARNEAULT, CHANTAL	Unknown	Oui	4,404.29	D	0.00	D	Non
426	ST-ARNEAULT, MARCEL N.	Unknown	Oui	8,551.59	D	0.00	D	Non
427	ST-ARNEAULT, SERGE	Unknown	Oui	47,150.00	Y	47,151.00	D	Non
428	ST-CYR, ALEXANDRA	Unknown	Oui	2,116.80	D	0.00	D	Non
429	ST-DENIS, ISABELLE	Unknown	Oui	27,534.47	D	0.00	D	Non
430	ST-ONGE, FRANCOIS	Unknown	Oui	40,105.31	Y	29,682.00	D	Non
431	ST-ONGE, ROBERT	Unknown	Oui	11,162.52	D	0.00	D	Non
432	ST-ONGE, VALERIE	3,000.00	Oui	3,000.00	Y	3,000.00	D	Non
433	ST-PIERRE, ANDRE	Unknown	Oui	42,714.30	D	0.00	D	Non
434	ST-PIERRE, PATRICK	Unknown	Oui	43,005.65	D	0.00	D	Non
435	SURPRENANT, ANNIE	Unknown	Oui	7,560.00	Y	4,892.00	D	Non
436	TALBOT, REMY	Unknown	Oui	54,627.36	D	0.00	D	Non
437	TANGUAY, ANDRÉ	Unknown	Oui	80,354.90	Y	38,880.00		Non
438	TANGUAY, DENIS	Unknown	Oui	64,575.30	Y	62,764.00	D	Non
439	TANGUAY, JOANNE	Unknown	Oui	48,413.56	Y	41,040.00		Non
440	TARDIF, LISE	14,316.75	Oui	14,316.75	Y	14,316.75		Non

Usager: 6 (PASCALEL)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE  
TQS2 - TQS IINC.

N°	Nom	Montant de la réclamation	Statut	Montant admis	Rang	Procuration
441	TESSIER, NORMAND	Unknown	Oui	54,380.00	D	0.00 D Non
442	TETREAU, CAROLINE	Unknown	Oui	36,628.00	Y	33,046.00 D Non
443	TETREAU, CAROLINE	Unknown	Oui	1,050.00	D	0.00 D Non
444	THERIAULT, JASMINE	Unknown	Oui	36,102.85	Y	43,966.00 Non
445	THERIAULT, YAN	Unknown	Oui	21,709.66	D	0.00 D Non
446	THEROUX, CHRISTIAN	Unknown	Oui	5,246.29	Y	1,378.00 D Non
447	TERRIEN, GABBI	Unknown	Oui	24,334.56	Y	20,622.00 D Non
448	THIBAU, JEAN	Unknown	Oui	58,910.47	Y	47,902.73 D Non
449	THIBAU, MARIANNE	Unknown	Oui	1,476.70	D	0.00 D Non
450	THIBEAULT, RICHARD	Unknown	Oui	28,429.19	D	0.00 D Non
451	THIBODEAU, MANON	Unknown	Oui	44,286.00	D	0.00 D Non
452	TOURVILLE, JEAN-PIERRE	Unknown	Oui	26,590.00	D	0.00 D Non
453	TRANCHEMONTAGNE, BENOIT	Unknown	Oui	191,719.77	D	0.00 D Non
454	TREMBLAY, AUDREY	Unknown	Oui	1,326.95	Y	3,228.66 D Non
455	TREMBLAY, BRUNO	Unknown	Oui	21,065.00	D	0.00 D Non
456	TREMBLAY, PIERRE	Unknown	Oui	77,020.00	Y	77,020.00 D Non
457	TREMBLAY, RICHARD	Unknown	Oui	53,007.00	D	0.00 D Non
458	TREPANIER, LILY	Unknown	Oui	2,719.15	D	0.00 D Non
459	TRUDEL, NICOLE	Unknown	Oui	101,970.00	Y	69,982.00 D Non
460	TURCOT, STÉPHANE	Unknown	Oui	55,303.65	Y	26,214.82 Non
461	TURCOTTE, RACHEL	Unknown	Oui	3,827.20	D	0.00 D Non
462	TURGEON, PIERRE-GABRIEL	Unknown	Oui	841.75	Y	152.82 D Non
463	TURGEON, REJEAN	Unknown	Oui	56,666.56	D	0.00 D Non
464	TURMEL, DAVID	Unknown	Oui	7,385.36	Y	1,112.00 D Non
465	TURMEL, JOSEE	Unknown	Oui	23,267.10	Y	23,267.10 D Non
466	URMAN, CHARO	Unknown	Oui	11,662.49	D	0.00 D Non
467	VACHON, MAUDE	1,721.49	Oui	1,721.49	Y	1,721.49 D Non
468	VAILLANCOURT, MARIO	Unknown	Oui	48,579.50	Y	32,768.52 Non
469	VAILLANCOURT, NADIA	Unknown	Oui	25,133.95	D	0.00 D Non
470	VALIQUETTE, ANDRE	Unknown	Oui	1,401.68	D	0.00 D Non
471	VALLEE, JULIE	Unknown	Oui	600.59	D	0.00 Non
472	VALLERAND, SOPHIE	Unknown	Oui	24,144.59	Y	16,345.00 D Non
473	VANASSE, JEAN MICHEL	Unknown	Oui	83,890.87	D	0.00 D Non
474	VANDAL, MICHEL	Unknown	Oui	40,006.62	D	0.00 D Non
475	VEILLEUX, NICOLE	Unknown	Oui	26,343.00	D	0.00 D Non
476	VIDAL, LUC	Unknown	Oui	56,131.03	D	0.00 D Non
477	VIGEANT, FREDERIC	3,202.21	Oui	3,202.00	Y	3,202.00 D Non
478	VILLENEUVE, JEAN	Unknown	Oui	50,679.62	Y	41,040.00 Non
479	VINCENT, ERIC	Unknown	Oui	1,766.00	D	0.00 D Non
480	VINCENT, PATRICK	Unknown	Oui	2,410.24	D	0.00 D Non
481	VOSBURGH, RICHARD	3,016.11	Oui	3,016.11	Y	3,016.11 D Non
482	ZEWSKI, NIKITA	Unknown	Oui	1,431.75	N	0.00 D Non
<b>Total - Privilégiés</b>		<b>331,520.85</b>		<b>14,361,630.62</b>		<b>5,398,111.25</b>
<b>Non Garantis</b>						
483	2758 792 CANADA INC-LA BOUT ELECTRONIQUE	2,955.87	Oui	2,900.03	Y	2,900.03 Oui
484	2849-0241 QUEBEC INC (SALON BILLARD 755)	3,327.93	Oui	3,327.93	Y	3,327.93 Non
485	4158008 CANADA INC. (INVEST. WILLIAM)	9,905.82	Oui	10,894.91	N	0.00 Non
486	4337476 CANADA INC.	unknown	Oui	1,084,277.20	Y	1,084,277.20 Non
487	6339701 CANADA INC (SOLUTIONS BROADCAST)	27,778.73	Oui	28,530.80	Y	28,530.80 Non
488	7/24 MARKETING INC.	2,632.25	Oui	2,632.25	Y	2,632.25 Non
489	9019-4002 QUEBEC INC (INFOLASER)	Unknown	Oui	7,799.13	Y	7,799.13 Oui
490	9027-8946 QUEBEC INC.	170.93	Oui	341.86	Y	341.86 Non
491	9038-5576 QUEBEC INC - ORDIPUS INFORMAT	2,131.99	Oui	2,131.99	Y	2,131.99 Non
492	9043-4051 QUEBEC INC - INFO CLICK	262.64	Oui	262.64	Y	262.64 Non
493	9057-9517 QUEBEC INC. / GOODYEAR BATTERI	315.04	Oui	315.04	Y	315.04 Non
494	9058-3170 QUEBEC INC (L'EVENEMENT)	2,250.53	Oui	2,250.53	Y	2,250.53 Non
495	9077-7806 QUEBEC INC - DO YOU LOOK GOOD	5,697.50	Oui	5,697.50	Y	5,697.50 Oui
496	9106-0293 QUEBEC INC	Unknown	Oui	316.72	Y	316.72 Non
497	9107-5945 QUEBEC INC	43.59	Oui	43.59	Y	43.59 Oui

Usager: 6 (PASCALEL)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE  
TQS2 - TQS IINC.

N°	Nom	Montant de la réclamation	Statut	Montant réclamé	Statut	Montant admis	Rang	Procuration
498	9112-4917 QUEBEC INC. LE TOUT EN PARTY	284.31	Oui	284.31	Y	284.31		Non
499	9127-8044 QUEBEC INC. (AVIRON CLUB)	Unknown	Oui	225,000.00	N	0.00		Non
500	9133-4961 LE CARLITO	837.05	Oui	837.05	Y	837.05		Non
501	9140-4152 QUEBEC INC / ATELIER PRINTEX	Unknown	Oui	257.57	Y	257.57		Oui
502	9162-7232 QUEBEC INC./PREMIERE IMPRESSIO	2,652.00	Oui	2,652.00	Y	2,652.00		Oui
503	9177-5296 QUEBEC INC - ECLAIRAGES FOCUS	289.88	Oui	289.89	Y	289.89		Non
504	9178-1819 QUEBEC INC. / SEI	1,040.98	Oui	1,052.15	Y	1,052.15		Non
505	9189-4220 QUEBEC INC	Unknown	Oui	1,024,800.00	Y	1,024,800.00		Non
506	ACCES COMMUNICATIONS	877.42	Oui	877.42	Y	877.42		Non
507	AGENCE FRANCE-PRESSE	10,806.87	Oui	10,806.87	Y	10,806.87		Oui
508	AGENCE MOUSSELINE	507.65	Oui	507.65	Y	507.65		Oui
509	AGENCE SYBILLE SASSE	820.44	Oui	820.44	Y	820.44		Non
510	AGENCE VERTIGE	861.46	Oui	1,066.57	Y	1,066.57		Non
511	AIR LIQUIDE CANADA INC.	47.99	Oui	47.99	Y	47.99		Non
512	ALLIANCE GRAPHIQUE INC.	1,307.59	Oui	1,307.59	Y	1,307.59		Oui
513	ALLIANCE VIVAFILM INC.	Unknown	Oui	1,981,293.18	Y	1,981,293.18		Non
514	ALLIED PROPERTIES - 1315806 ONTARIO LIMI	26,443.00	Oui	16,443.46	Y	16,443.46		Non
515	ALL-TAPE DISTRIBUTION	376.04	Oui	376.04	Y	376.04		Oui
516	ALSCO CORP	682.17	Oui	682.17	Y	682.17		Non
517	AMADEUS COMMUNICATIONS MARKETING	53,499.53	Oui	53,499.53	Y	53,499.53		Non
518	APPLIED ELECTRONICS LTD	14,040.08	Oui	14,040.08	Y	14,040.08		Non
519	AUDIOVISUEL COLLINS INC.	871.71	Oui	831.83	Y	831.83		Oui
520	AUTOBUS LA QUEBECOISE	Unknown	Oui	3,817.33	N	0.00		Oui
521	AUTOBUS LA QUEBECOISE	319.06	Oui	319.06	Y	319.06		Oui
522	AUTOCARS JASMIN INC.	315.07	Oui	497.98	Y	497.98		Oui
523	AXION SEA - 2862735 CANADA INC	420.48	Oui	420.48	Y	420.48		Oui
524	B-612 COMMUNICATIONS INC.	220,094.83	Oui	209,653.35	Y	209,653.35		Non
525	B-612 TELEVISION INC.	Unknown	Oui	15,907.50	Y	15,907.50		Non
526	BARRETTE, JEAN-SÉBASTIEN	Unknown	Oui	295,490.27	N	0.00		Non
527	BATTERIE ET EQUIPEMENT INC.	1,803.09	Oui	1,803.09	Y	1,803.09		Non
528	BB-EXTERMINATION INC.	401.59	Oui	435.75	Y	435.75		Non
529	BBM ALALYTIQUE	22,158.69	Oui	19,377.27	Y	19,377.27		Non
530	BBM CANADA	172,464.00	Oui	172,589.28	Y	172,589.28		Non
531	BEAULIEU, NICOLE	Unknown	Oui	30,000.00	N	0.00		Non
532	BELL MOBILITE	33,447.53	Oui	16,882.69	Y	16,882.69		Non
533	BERNARD & FILS TRAITEUR	1,476.22	Oui	1,476.22	Y	1,476.22		Oui
534	BGM INFORMATIQUE INC.	274.62	Oui	274.62	Y	274.62		Non
535	BIJOUTERIE ITALIENNE P.M. INC.	5,703.20	Oui	5,703.20	Y	5,703.20		Non
536	BLACKBURN & BLACKBURN INC.	2,722.75	Oui	2,778.47	Y	2,778.47		Non
537	BM IDENTIFICATION / 3089-2186 QUE. INC	410.22	Oui	410.22	Y	410.22		Non
538	BORDELEAU, MICHEL	Unknown	Oui	5,500.00	N	0.00		Oui
539	BOULAY AUVENT CAMPING	243.09	Oui	243.09	Y	243.09		Non
540	BRASSARD BURO INC.	839.82	Oui	839.82	Y	839.82		Non
541	BRAULT & MARTINEAU INC.	Unknown	Oui	580.01	Y	580.01		Oui
542	BREAKTHROUGH ENTERTAINMENT	12,240.00	Oui	12,240.00	Y	12,240.00		Non
543	BROADCAST NEWS LTD	33,869.74	Oui	33,869.74	Y	33,869.74		Non
544	BUENA VISTA INTERNATIONAL INC.	76,815.00	Oui	68,250.00	Y	68,250.00		Non
545	BUM INTERACTIF	9,523.56	Oui	9,870.92	N	0.00		Non
546	C. VIDAL & ASSOCIES INC.	419.56	Oui	419.56	Y	419.56		Oui
547	C.F.C.C. ELECTRIQUE INC	9,142.26	Oui	9,142.26	Y	9,142.26		Oui
548	CABLEK INDUSTRIES INC	619.68	Oui	619.68	Y	619.68		Oui
549	CANADIAN ASSOCIATION OF BROADCASTERS	Unknown	Oui	14,600.33	Y	14,600.33		Oui
550	CANADIAN BROADCASTING CORP.	Unknown	Oui	3,418.50	Y	3,418.50		Non
551	CANEVABEC INC.	170.93	Oui	170.93	Y	170.93		Oui
552	CANOE INC.	4,842.88	Oui	4,842.88	Y	4,842.88		Oui
553	CANON CANADA INC	1,308.93	Oui	1,308.93	Y	1,308.93		Non
554	CANTIN BEAUTE LTEE	367.09	Oui	374.43	Y	374.43		Non
555	CBS INTERNATIONAL TELEVISION	111,737.09	Oui	433,276.12	Y	433,276.12		Non
556	CBS OUTDOOR CANADA	6,950.96	Oui	6,950.96	Y	6,950.96		Oui
557	CDW CANADA INC.	6,908.01	Oui	7,302.68	Y	7,302.68		Non
558	CEDROM-SNI	202.20	Oui	202.20	Y	202.20		Non
559	CEGEP DE JONQUIERE	1,500.00	Oui	1,500.00	Y	1,500.00		Oui
560	CELLULAIRE CHIC ENR.	51.23	Oui	51.23	Y	51.23		Oui
561	CENTRE DE RECHERCHE INFORMATIQUE DE MTL	17,092.50	Oui	17,092.50	Y	17,092.50		Non

Usager: 6 (PASCALEL)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE  
TQS2 - TQS IINC.

N°	Nom	Montant de la réclamation	reuve déposée	montant réclamé	Statut	Montant admis	Rang	Procuration
562	CENTRE DE RECHERCHE-ACTION SUR LES	1,050.00	Oui	1,050.00	Y	1,050.00		Oui
563	CENTRE DE SERVICE C. GAGNON INC.	2,441.79	Oui	2,441.79	Y	2,441.79		Non
564	CENTRE DECORATION PARE INC.	142.50	Oui	153.90	Y	153.90		Non
565	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITÉ MONTRÉAL	Unknown	Oui	30,000.00	N	0.00		Non
566	CENTRE INFORMATIQUE MICROMEDICA INC.	347.55	Oui	347.55	Y	347.55		Non
567	CERCLE D'AFFAIRES DES BLEUETS DE QUEBEC	300.00	Oui	300.00	Y	300.00		Oui
568	CERCO CABLE LTEE/LTD	990.71	Oui	990.71	Y	990.71		Non
569	CHALUT LTEE	94.01	Oui	94.01	Y	94.01		Oui
570	CHAMBRE DE COMM. ET D'INDUSTRIES DE T-R	173.83	Oui	173.83	Y	173.83		Oui
571	CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC / THERMOSHELL	294.11	Oui	294.11	Y	294.11		Non
572	CIMA	8,432.30	Oui	8,432.30	Y	8,432.30		Oui
573	CINEQUIPWHITE INC.	5,331.49	Oui	4,719.02	Y	4,719.02		Oui
574	CLARK FARB FIKSEL	13,259.36	Oui	13,120.99	Y	13,120.99		Non
575	CLIMATISATION TROIS-RIVIERES INC	657.66	Oui	657.66	Y	657.66		Oui
576	CLUB RICHELIEU DE TROIS-RIVIERES	480.00	Oui	480.00	Y	480.00		Oui
577	CNN NEWSOURCE SALES INC	10,812.68	Oui	10,700.23	Y	10,700.23		Non
578	CNW GROUP	429.03	Oui	429.03	Y	429.03		Oui
579	COGECO CABLE CANADA INC .	73,092.03	Oui	73,092.03	Y	73,092.03		Oui
580	COGECO DIFFUSIONS INC	14,955.93	Oui	25,211.43	Y	25,211.43		Oui
581	COGECO INC	377,756.69	Oui	67,090.40	Y	67,090.40		Oui
582	COGECO RADIO-TELEVISION INC.	360,000.00	Oui	360,000.00	Y	360,000.00		Oui
583	COGECO RADIO-TELEVISION INC.	Unknown	Oui	145,412.00	Y	145,412.00		Oui
584	COMAD, INC.	2,955.00	Oui	2,955.00	Y	2,955.00		Oui
585	COMMERCIAL TELECOM GROUP	404.07	Oui	404.07	Y	404.07		Oui
586	COMMUNICATIONS TRAFFIC PLUS INC.	8,274.48	Oui	8,274.48	Y	8,274.48		Oui
587	COMPONETICS LTEE/LTD	361.80	Oui	361.80	Y	361.80		Oui
588	CONSTRUCTION A & J BOUCHARD INC.	541.82	Oui	541.82	Y	541.82		Non
589	COOPERATIVE DE TAXIS DE MONTREAL	19,091.69	Oui	19,091.69	Y	19,091.69		Oui
590	COPILOTE ARTICLES PROMOTIONNELS INC.	2,677.37	Oui	2,677.37	Y	2,677.37		Non
591	CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	1,312.22	Oui	1,949.27	Y	1,949.27		Oui
592	CORPORATION CREDILINX	Unknown	Oui	11,921.21	N	0.00		Oui
593	CORP-RATE	35,902.48	Oui	35,591.90	Y	35,591.90		Oui
594	CORUS QUEBEC	72,989.96	Oui	67,059.59	Y	67,059.59		Non
595	COSBEC INC	398.13	Oui	170.23	Y	170.23		Non
596	COURTAGE BGL LTD	1,786.51	Oui	1,853.44	Y	1,853.44		Non
597	CREATIONS JADE / 135456 CANADA INC.	2,690.92	Oui	2,690.92	Y	2,690.92		Oui
598	CROP INC.	19,143.60	Oui	19,143.60	Y	19,143.60		Non
599	CTV TELEVISION INC.	9,603.02	Oui	248,767.52	Y	248,767.52		Non
600	CUISI VERSIONS INC.	170.93	Oui	170.93	Y	170.93		Non
601	CYBERDIFFUSION INC.	76,919.81	Oui	77,202.85	Y	77,202.85		Oui
602	DAOUST, FRANCE	753.79	Oui	5,010.45	Y	5,010.45		Non
603	DAYAN, AVI	Unknown	Oui	175,000.00	N	0.00		Non
604	DAYAN, YAEL	Unknown	Oui	125,000.00	N	0.00		Non
605	DBR AUDIO INC	291.71	Oui	291.71	N	0.00		Non
606	DECOR JLT ENR.	341.85	Oui	341.85	Y	341.85		Non
607	DELTA CENTRE-VILLE	1,435.52	Oui	1,435.52	Y	1,435.52		Non
608	DEMARREURS ALTERNATEURS L.F. INC.	107.97	Oui	107.97	Y	107.97		Oui
609	DERY TELECOM DIV. INTERNET DU ROYAUME	136.51	Oui	71.59	Y	71.59		Non
610	DESHARNAIS SERVICE DE PNEUS & MECANIQUE	88.66	Oui	88.66	Y	88.66		Non
611	DIGI-KEY CORPORATION	392.18	Oui	392.18	Y	392.18		Non
612	DISTRIBUTION INTERNATIONAL MUSE INC.	19,381.76	Oui	19,382.00	Y	19,382.00		Non
613	DISTRIBUTIONS AVANTI CINE VIDEO INC.(LES	390,000.00	Oui	222,500.00	Y	222,500.00		Non
614	DOCU-DEPOT INC.	3,408.54	Oui	3,408.54	Y	3,408.54		Oui
615	DREAMWORKS DISTRIBUTION LLC	Unknown	Oui	698,069.81	Y	415,882.25		Non
616	DUBO ELECTRIQUE LTEE.	1,443.37	Oui	1,443.37	Y	1,443.37		Non
617	DUGAS COMMUNICATIONS INC.	15,728.27	Oui	15,728.27	Y	15,728.27		Non
618	DURO-TEST CANADA	561.18	Oui	561.18	Y	561.18		Oui
619	ECHO BRIDGE ENTERTAINMENT CLC	18,815.00	Oui	16,669.00	Y	16,669.00		Non
620	ECMOR INC.	5,695.62	Oui	5,695.62	Y	5,695.62		Non
621	EDITIONS POINSETTIA INC.	951.48	Oui	951.48	Y	951.48		Oui
622	ELECTRICITE B.L.T.INC.	71.79	Oui	71.79	Y	71.79		Non
623	ELECTRICITE GERMAIN FORTIN INC.	291.94	Oui	291.94	Y	291.94		Oui
624	ELECTRO CAMEKO INC.	1,754.24	Oui	1,754.24	Y	1,754.24		Non
625	ELECTRO SONIC INC.	1,851.95	Oui	1,869.00	Y	1,869.00		Non

Usager: 6 (PASCALEL)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE  
TQS2 - TQS IINC.

N°	Nom	Montant de la réclamation	reuve déposée	Montant réclamé	Statut	Montant admis	Rang	Procuration
626	ELECTRO-5 INC.	33.91	Oui	33.91	Y	33.91		Oui
627	ELECTROMIKE INC.	655.23	Oui	655.23	Y	655.23		Oui
628	ELECTRONIQUE RAYBEL SHERBROOKE INC.	2,247.16	Oui	2,123.69	Y	2,123.69		Oui
629	ELLIS ENTERTAINMENT CORPORATION	27,587.56	Oui	27,587.56	Y	27,587.56		Oui
630	ENCRECO INC.	1,278.40	Oui	1,255.61	Y	1,255.61		Oui
631	ENDEMOL INTERNATIONAL	857,034.85	Oui	1,189,847.35	Y	1,189,847.35		Oui
632	ENSEIGNES NEON OTIS INC.	546.96	Oui	546.96	Y	546.96		Non
633	ENTERPRISE LOCATION D AUTO	249.46	Oui	249.46	Y	249.46		Oui
634	FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S.R.L.	57,960.82	Oui	57,960.82	Y	57,960.82		Non
635	FEDERAL EXPRESS CANADA LTD.	962.47	Oui	962.47	Y	962.47		Non
636	FEDERATION PROF. DES JOURNALISTES DU QC	1,000.00	Oui	1,000.00	Y	1,000.00		Non
637	FELTEAU REFRIGERATION INC.	1,618.89	Oui	1,638.67	Y	1,638.67		Oui
638	FESTIVAL WESTERN DE ST-TITE INC.	547.98	Oui	547.98	Y	547.98		Oui
639	FICTIS PRODUCTIONS ENR	1,155.00	Oui	1,595.00	Y	1,595.00		Non
640	FIFTH DIMENSION TELEVISION (5DTV) INC.	2,528.10	Oui	2,528.10	Y	2,528.10		Oui
641	FLEURICULTURE H G GAUTHIER INC	758.71	Oui	758.71	Y	758.71		Oui
642	FOLIA DESIGN INC	619.98	Oui	619.98	Y	619.98		Non
643	FORMULE PONTIAC BUICK GMC INC.	1,948.65	Oui	2,010.32	Y	2,010.32		Non
644	FOR-NET INC.	1,535.14	Oui	1,535.14	Y	1,535.14		Non
645	FORTIER, PAULE	Unknown	Oui	20,000.00	N	0.00		Non
646	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	13,781.62	Oui	12,663.53	Y	12,663.53		Non
647	FOURNITURES D'IMPRESSION N.F.	424.18	Oui	424.18	Y	424.18		Non
648	FRANCOIS LAFRANCE PHOTOGRAPHE	256.39	Oui	256.39	Y	256.39		Oui
649	FRASER MILNER CASGRAIN S.E.N.C.R.L.	624.74	Oui	624.74	Y	624.74		Oui
650	FRAXION COMMUNICATIONS INC.	4,558.00	Oui	4,558.00	Y	4,558.00		Non
651	GASCON & ASSOCIES	1,452.86	Oui	1,452.86	Y	1,452.86		Oui
652	GAZ METROPOLITAIN	3,264.70	Oui	3,924.80	Y	3,924.80		Non
653	GENERATRICES DE LA MAURICIE INC.	505.98	Oui	505.98	Y	505.98		Non
654	GESTION C EMOND (BATTERIES EXPERT)	933.65	Oui	933.65	Y	933.65		Oui
655	GESTION DE DOCUMENTS DE L'ESTRIE INC.	1,434.47	Oui	1,434.47	Y	1,434.47		Non
656	GESTION SOROMA (MONT ORFORD) INC.	558.36	Oui	558.36	Y	558.36		Oui
657	GLOBAL MAGNETIQUE INC	4,356.29	Oui	5,260.36	Y	5,260.36		Oui
658	GOBEIL & FILLES INC.	56.92	Oui	79.71	Y	79.71		Non
659	GROUPE CDP INC.	3,230.48	Oui	3,230.48	Y	3,230.48		Oui
660	GROUPE DE SECURITE GARDA INC.	28,756.18	Oui	31,115.13	Y	31,115.13		Oui
661	GROUPE FAIR-PLAY INC.	22,790.00	Oui	22,790.00	Y	22,790.00		Non
662	GROUPE NEGOTEL INC.	1,610.26	Oui	1,610.26	Y	1,610.26		Non
663	GROUPE TELE-VISION INC.	4,420.11	Oui	33,188.59	Y	33,188.59		Non
664	GROUPE TETU	1,112.68	Oui	1,112.68	Y	1,112.68		Oui
665	GROUPE TVA INC	Unknown	Oui	145,412.00	Y	145,412.00		Oui
666	GROUPECHO CANADA INC.	14,834.23	Oui	410.00	N	0.00		Oui
667	HEENAN BLAIKIE S.E.N.C.R.L., SRL	10,621.34	Oui	7,628.35	Y	7,628.35		Non
668	HEWITT EQUIPEMENT LTEE	1,390.36	Oui	3,325.04	Y	3,325.04		Non
669	HOLIDAY INN SAGUENAY	240.83	Oui	240.83	Y	240.83		Non
670	HOTEL DELTA TROIS-RIVIERES	1,049.12	Oui	1,049.12	Y	1,049.12		Oui
671	HOTEL GOUVERNEUR TROIS-RIVIERES	2,965.29	Oui	2,965.29	Y	2,965.29		Oui
672	HYDRO-SHERBROOKE	14,325.29	Oui	14,960.92	Y	14,960.92		Oui
673	IMAGE FOLIE 2000 INC.	822.44	Oui	822.44	Y	822.44		Oui
674	IMAGE IN MEDIA	Unknown	Oui	40,000.00	Y	40,000.00		Oui
675	IMPRIMERIE BUDGET INC	1,973.62	Oui	1,973.62	Y	1,973.62		Non
676	IMPRIMERIE COMMERCIALE	2,634.94	Oui	2,634.94	Y	2,634.94		Oui
677	IMPRIMERIE SIEL INC.	2,747.34	Oui	2,747.34	Y	2,747.34		Non
678	INFOLASER CANADA INC	9,989.47	Oui	2,190.34	Y	2,190.34		Oui
679	INFORMATIQUE INPRO INC.	511.46	Oui	511.46	Y	511.46		Oui
680	INOLEC INC.	537.00	Oui	537.00	Y	537.00		Non
681	INSO - SHERBROOKE	635.54	Oui	635.54	Y	635.54		Oui
682	INSO-MONTREAL	1,514.40	Oui	1,514.40	Y	1,514.40		Oui
683	INVERNESS PRODUCTIONS (2) INC	Unknown	Oui	13,351.24	Y	13,351.24		Non
684	INVERNESS TELEVISION INC.	Unknown	Oui	106,657.20	Y	106,657.20		Non
685	J.A. RAYMOND BEAULIEU SERRURIER INC.	119.65	Oui	119.65	Y	119.65		Non
686	J.C. FIBERS MONTREAL INC.	159.53	Oui	159.53	Y	159.53		Non
687	J.D. PARE ELECTRIQUE INC.	25.09	Oui	25.09	Y	25.09		Oui
688	J.M. AMUSEMENT	854.63	Oui	854.63	Y	854.63		Non
689	JEAN GAUVIN, AVOCAT	284.88	Oui	284.88	Y	284.88		Non

Usager: 6 (PASCALEL)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE  
TQS2 - TQS IINC.

N°	Nom	Montant de la réclamation	reuve déposée	Montant réclamé	Statut	Montant admis	Rang	Procuration
690	JOSIANE KRATZENBERG ERGONOME	1,210.00	Oui	1,210.00	Y	1,210.00		Non
691	JOURNAL DE MONTREAL	2,404.35	Oui	2,404.35	Y	2,404.35		Oui
692	KENYAPRO INC / LES PROD KENYA INC ET	2,555,328.75	Oui	1,785,571.00	Y	1,785,571.00		Non
693	KIA SHERBROOKE	547.65	Oui	547.65	Y	547.65		Oui
694	KYK-FM 95.7	37.60	Oui	41.51	Y	41.51		Non
695	L.L.LOZEAU LTEE	60.38	Oui	60.38	Y	60.38		Oui
696	L.S.M. SON ET LUMIERE INC.	395.10	Oui	423.59	Y	423.59		Oui
697	LA CIE ELECTRIQUE BRITTON LTEE	4,469.12	Oui	4,469.12	Y	4,469.12		Non
698	LA COMPAGNIE ULTRA-CLAIR INC.	203.40	Oui	203.40	Y	203.40		Non
699	LA FETE DE LA SOLIDARITE INC	2,279.00	Oui	2,279.00	Y	2,279.00		Oui
700	LA PETITE CLOCHE	784.11	Oui	784.11	Y	784.11		Non
701	LA PRESSE LTEE	801.09	Oui	1,105.62	Y	1,105.62		Oui
702	LA RECHARGE	762.27	Oui	801.09	Y	801.09		Non
703	LABRADOR LAURENTIENNE INC.	1,182.10	Oui	1,575.41	Y	1,575.41		Oui
704	LACASSE, CATHERINE	514.55	Oui	514.55	Y	514.55		Non
705	L'ATELIER IMAGIC INC	288.29	Oui	288.29	Y	288.29		Non
706	LE CHAUFFAGE MODERNE D'ARVINA (1977) INC	96.29	Oui	96.29	Y	96.29		Oui
707	LE GRAND LODGE MONT-TREMBLANT	998.97	Oui	998.97	Y	998.97		Oui
708	LE GROUPE INFORMATIQUE ISOCIEL INC	1,380.30	Oui	1,380.30	Y	1,380.30		Non
709	LE SOLEIL	10,365.47	Oui	11,275.29	Y	11,275.29		Non
710	LE STUDIO HARMONIE	9,959.30	Oui	10,472.08	Y	10,472.08		Non
711	LEBLANC TECHNOLOGIES INC.	8,735.87	Oui	8,735.87	Y	8,735.87		Non
712	LEBLANC, MANON	200.00	Oui	200.00	Y	200.00		Non
713	LEGER ROBIC RICHARD S.E.N.C.R.L.	3,605.56	Oui	3,605.56	Y	3,605.56		Non
714	L'ENTREPOT DU PNEU DE LA MAURICIE INC	360.07	Oui	360.07	Y	360.07		Non
715	L'EQUIPE DANY SEVIGNY INC	133.95	Oui	135.56	Y	135.56		Oui
716	LES COPIES DE LA CAPITALE INC	146.37	Oui	146.37	Y	146.37		Non
717	LES ENSEIGNES PROFESSIONNELLES	6,226.23	Oui	6,226.23	Y	6,226.23		Oui
718	LES FILMS EQUINOXE INC	18,514.59	Oui	67,255.44	Y	67,255.44		Oui
719	LES MOTEURS SKYCRAFT MOTORS INC.	82.26	Oui	82.26	Y	82.26		Non
720	LES PNEUS R. GUAY LTEE	14.82	Oui	15.42	Y	15.42		Non
721	LES PRODUCTIONS ATALANTE	113.95	Oui	113.95	Y	113.95		Oui
722	LES PRODUCTIONS DU GUILLEDOU INC	unknown	Oui	14,312.12	Y	14,312.12		Non
723	LES PRODUCTIONS TELE-GENIK INC.	3,971.69	Oui	3,971.69	Y	3,971.69		Non
724	LES PUBLICATIONS METROPOLITAINES INC.	8,740.55	Oui	8,740.55	Y	8,740.55		Non
725	LES SERVICES MENAGERS ROY LTEE	2,568.10	Oui	2,568.10	Y	2,568.10		Oui
726	LES TRANSPORTS ROBERT OTIS INC.	1,605.58	Oui	1,605.59	Y	1,605.59		Oui
727	LETTREGE GP	592.54	Oui	592.54	N	0.00		Non
728	LETTREGE SIGNATURE	1,350.31	Oui	1,350.31	Y	1,350.31		Non
729	LIEBERT CANADA	1,640.88	Oui	1,640.88	Y	1,640.88		Non
730	LIVRAISON EXPRESS YNH ENR.	250.69	Oui	250.69	Y	250.69		Oui
731	LOCATION DISCAM INC.	264.24	Oui	264.24	Y	264.24		Non
732	LOCATION JEAN LEGARE LTEE.	718.44	Oui	718.44	Y	718.44		Non
733	LOCATION LE VAISSELIER EN FETE INC.	305.38	Oui	305.38	Y	305.38		Oui
734	LOCATION SAUVAGEAU INC.	123.86	Oui	123.86	Y	123.86		Non
735	LOCATIONS MICHEL TRUDEL INC.	6,093.03	Oui	6,093.02	Y	6,093.02		Non
736	LUMEN INC. (DIV DE SONEPAR CANADA INC)	2,406.76	Oui	3,248.98	Y	3,248.98		Non
737	MAINTENANCE MARC-EAU	81.00	Oui	81.00	Y	81.00		Non
738	MAISON RONDEAU INC.	202.83	Oui	202.83	Y	202.83		Non
739	MARC COSSETTE INC	904.19	Oui	904.19	Y	904.19		Oui
740	MARCEL BELLEMARE	121.75	Oui	121.75	Y	121.75		Non
741	MARKETING MARC VALLEE INC.	430.16	Oui	430.16	Y	430.16		Oui
742	MARKETRON INTERNATIONAL (CANADA)INC.	9,454.51	Oui	9,454.51	Y	9,454.51		Oui
743	MARQUE D'OR INC	1,269.59	Oui	1,577.91	Y	1,577.91		Oui
744	MARTINEAU COMMUNICATION & IMPRESSION	765.75	Oui	765.75	Y	765.75		Oui
745	MATTEAU ELECTRONIQUE INC.	106.66	Oui	106.66	Y	106.66		Non
746	MAURICE TANQUAY ET JACQUES TANQUAY	50,000.00	Oui	50,000.00	Y	50,000.00		Non
747	MAY-D ENTREPRISE	758.87	Oui	758.87	Y	758.87		Non
748	MED EXPRESS INC	Unknown	Oui	849.13	Y	849.13		Non
749	MESSAGERIES DYNAMIQUES	1,108.25	Oui	1,108.25	Y	1,108.25		Non
750	METRO COM SERVICE	185.04	Oui	185.04	Y	185.04		Oui
751	METROMEDIA CMR PLUS INC.	31,833.07	Oui	31,833.07	Y	31,833.07		Oui
752	MGM/UA TELEVISION CANADA	461,830.18	Oui	813,871.00	Y	813,871.00		Non
753	MICHEL BOUCHARD GRAPHISME INC.	14,587.82	Oui	14,587.82	Y	14,587.82		Non

Usager: 6 (PASCALEL)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE  
TQS2 - TQS IINC.

N°	Nom	Montant de la réclamation	reuve déposée	Montant réclamé	Statut	Montant admis	Rang	Procuration
754	MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE	957.18	Oui	957.18	Y	957.18		Oui
755	MICROSERVICE QUEBEC INC	142.44	Oui	255.32	Y	255.32		Non
756	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	Unknown	Oui	1,791.07	Y	1,791.07		Non
757	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	Unknown	Oui	1,020.75	Y	1,020.75		Non
758	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	Unknown	Oui	1.00	N	0.00		Non
759	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	Unknown	Oui	1.00	N	0.00		Non
760	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	Unknown	Oui	1.00	N	0.00		Non
761	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	Unknown	Oui	1.00	N	0.00		Non
762	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	Unknown	Oui	765.72	Y	765.72		Non
763	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	Unknown	Oui	3,039.11	Y	3,039.11		Non
764	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	Unknown	Oui	2,413.70	Y	2,413.70		Non
765	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	Unknown	Oui	1.00	N	0.00		Non
766	MINUTION (9113-5103 QUEBEC INC)	1,310.43	Oui	1,310.43	Y	1,310.43		Oui
767	MOBILIMAGE INC	14,921.75	Oui	14,921.75	Y	14,921.75		Non
768	MOD-A-POINT INC.	396.56	Oui	396.56	Y	396.56		Non
769	MODOC COPIE TROIS-RIVIERES INC.	139.59	Oui	190.87	Y	190.87		Oui
770	MONTREAL HYDRAULIQUE 04 INC	2,168.55	Oui	2,168.55	Y	2,168.55		Oui
771	MONTREAL SUPER TV SEC.	968.58	Oui	14,528.62	Y	14,528.62		Oui
772	MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	918.04	Oui	918.04	Y	918.04		Non
773	MTS ALLSTREAM INC.	56.65	Oui	94.10	Y	94.10		Oui
774	NADEAU AIR SERVICE INC.	81.44	Oui	81.44	Y	81.44		Oui
775	NORMAND PINARD INC.	336.15	Oui	336.15	Y	336.15		Non
776	NUTRINOR	137.32	Oui	207.98	Y	207.98		Non
777	OMNI FACILITY SERVICES CANADA CORP.	812.44	Oui	1,332.19	Y	1,332.19		Oui
778	OMNIUM-SANTE	641.00	Oui	641.00	Y	641.00		Oui
779	ORICOM INTERNET INC.	83.79	Oui	83.79	Y	83.79		Non
780	OZONE HOTEL-BAR INC	281.51	Oui	281.51	Y	281.51		Non
781	P2P PROMOTION PUBLICITE INC.	4,313.44	Oui	4,313.44	Y	4,313.44		Oui
782	PANASONIC CANADA INC.	1,405.42	Oui	5,130.85	Y	5,130.85		Oui
783	PARADIS, FRANCOIS	350.00	Oui	350.00	Y	350.00		Non
784	PARAMOUNT PICTURES ENTERTAINMENT CANADA	Unknown	Oui	249,102.02	Y	83,564.08		Non
785	PAUL BEAUDRY, MD., FRPC	1,000.00	Oui	1,000.00	Y	1,000.00		Oui
786	PBB GLOBAL LOGISTICS / DIV OF LII INT'L	Unknown	Oui	54.43	Y	54.43		Oui
787	PEACE ARCH TELEVISION LTD.	239,969.01	Oui	58,903.14	Y	58,903.14		Non
788	PELLETIER, LUCIE	300.00	Oui	300.00	Y	300.00		Oui
789	PELOMART INC. / ST-HUBERT JONQUIERE	61.19	Oui	61.19	Y	61.19		Oui
790	PINKHAM & FILS ENTRETIEN D'EDIFICES INC.	273.48	Oui	273.48	Y	273.48		Non
791	PLANTE SPORTS EXCELLENCE	126.48	Oui	126.48	Y	126.48		Non
792	PLANTE, JEAN-FRANCOIS	Unknown	Oui	300,000.00	N	0.00		Oui
793	PNEUS RATTE INC.	77.42	Oui	173.07	Y	173.07		Non
794	POLY LIVRE TOUT INC.	725.01	Oui	725.01	N	0.00		Oui
795	POTVIN & BOUCHARD INC.	364.52	Oui	364.52	Y	364.52		Non
796	PRAXIS STRATEGIE-COMMUNICATION	6,896.37	Oui	6,896.37	Y	6,896.37		Non
797	PRECISION CAMERA INC.	707.92	Oui	707.92	Y	707.92		Non
798	PREIMPRESSION ADHOC LE GROUPE INC.	542.40	Oui	542.40	Y	542.40		Oui
799	PREMIERE BOBINE INC.	144,880.23	Oui	265,501.23	Y	265,501.23		Non
800	PRIORITE EXPRESS	245.00	Oui	245.00	Y	245.00		Non
801	PROCONSULTANT INFORMATIQUE SA	755.90	Oui	10,555.90	Y	10,555.90		Oui
802	PRODUCTIONS CELEBRASON	500.00	Oui	846.56	Y	846.56		Non
803	PRODUCTIONS LYCA INC. (LES)	815.24	Oui	1,000.00	Y	1,000.00		Non
804	PRODUCTIONS VENDOME II INC.	146,995.50	Oui	743,165.00	Y	743,165.00		Non
805	PRODUCTIONS VENDOME III INC	Unknown	Oui	677,410.00	Y	677,410.00		Non
806	PRODUCTIONS VENDOME III INC.	729,005.20	Oui	0.00	N	0.00		Non
807	PRODUITS SANITAIRES BELLEY INC.	288.12	Oui	288.12	Y	288.12		Non
808	PRODUITS SANITAIRES YVES NADON INC.	263.12	Oui	263.12	Y	263.12		Oui
809	PRO-SAG SERVICE LK INC.	850.41	Oui	850.41	Y	850.41		Oui
810	PROVOST, LISE	Unknown	Oui	30,000.00	N	0.00		Non
811	PUBLICITE GILLES	4,637.15	Oui	4,637.15	Y	4,637.15		Non
812	QUEBEC LINGE CO.	289.88	Oui	863.97	N	0.00		Non
813	QUEBECOR INC	Unknown	Oui	586,595.36	Y	7,430.94		Non
814	QUEBECOR INC.	Unknown	Oui	1,197,657.00	N	0.00		Non
815	QUICKSET INTERNATIONAL INC.	880.46	Oui	871.30	N	0.00		Non
816	RADIO TAXI UNION LTEE	129.36	Oui	120.74	Y	120.74		Non
817	RAPID-AIR CLIMATISATION INC.	2,694.87	Oui	2,694.87	Y	2,694.87		Non

Usager: 6 (PASCALEL)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE  
TQS2 - TQS IINC.

N°	Nom	Montant de la réclamation	reue déposée	Montant réclamé	Statut	Montant admis	Rang	Procuration
818	RAYMOND CHABOT RESSOURCES HUMAINES INC.	4,558.00	Oui	4,558.00	Y	4,558.00		Non
819	REFERENCE COMMUNICATION	113.95	Oui	113.95	Y	113.95		Non
820	REGENT WORLDWIDE SALES LLC	188,730.00	Oui	59,700.00	Y	59,700.00		Oui
821	REMSTAR CORP.(TWENTIETH CENTURY FOX/)	Unknown	Oui	2,090,273.90	Y	2,090,273.90		Non
822	REMSTAR CORPORATION	Unknown	Oui	281,940.00	Y	281,940.00		Non
823	REMSTAR CORPORATION (PROD.LOFT STORY IV)	Unknown	Oui	3,717,022.37	Y	3,248,896.87		Non
824	REMSTAR CORPORATION (PRODUCTIONS PIXCOM)	136,740.00	Oui	136,740.00	Y	136,740.00		Non
825	REMSTAR CORPORATION (TELE-VISION III)	542,551.27	Oui	537,432.87	Y	537,432.87		Non
826	REMSTAR CORPORATION (TELE-VISION IV INC.	437,182.28	Oui	433,057.92	Y	433,057.92		Non
827	RESTAURANT LA BOUGRESSE	432.55	Oui	432.55	Y	432.55		Non
828	RESTAURANT LE PHARE DU NORD	3,801.37	Oui	3,801.37	Y	3,801.37		Oui
829	REVUE QUI FAIT QUOI INC.	85.46	Oui	85.46	Y	85.46		Oui
830	REYNOLDS COMMUNICATIONS INC.	56.86	Oui	56.86	Y	56.86		Non
831	RHI ENTERTAINMENT DISTRIBUTION, LLC	400,554.40	Oui	334,776.00	Y	330,616.00		Non
832	RMB EXTERMINATION INC.	45.58	Oui	45.58	Y	45.58		Non
833	RNC MEDIA INC	310,109.66	Oui	676,082.49	Y	676,082.49		Non
834	ROBERT ET LIZOTTE MEDECINE INDUSTRIELLE	865.00	Oui	865.00	Y	865.00		Oui
835	ROBERT GINGRAS INC.	Unknown	Oui	366.84	Y	366.84		Oui
836	ROHDE & SCHWARZ CANADA INC.	101,362.50	Oui	101,362.50	Y	101,362.50		Non
837	ROXANA / RIGOYEN	Unknown	Oui	919.89	Y	919.89		Non
838	ROY, DR. DENIS R.	Unknown	Oui	30,000.00	N	0.00		Non
839	ROY, HUGO	350.00	Oui	350.00	Y	350.00		Non
840	ROYAL OXFORD INC.	Unknown	Oui	175,000.00	N	0.00		Non
841	RVA CANADA LIMITED	1,001.70	Oui	1,001.70	Y	1,001.70		Oui
842	S.E.C LES IMMEUBLES ST-JACQUES	unknown	Oui	651,187.13	Y	177,308.36		Non
843	S.E.C. EDIFICE LE SOLEIL	37,695.63	Oui	81,977.30	Y	81,977.30		Non
844	SAMSON BELAIR/DELOITTE & TOUCHE s.e.n.c.	120,479.34	Oui	141,385.13	Y	141,385.13		Non
845	SANAGEX INC	2,656.57	Oui	2,656.57	Y	2,656.57		Non
846	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	2,791.78	Oui	2,791.78	Y	2,791.78		Non
847	SECURITE DE FRANCHEVILLE INC.	593.19	Oui	593.19	Y	593.19		Non
848	SECURITE KOLOSSAL INC.	935.08	Oui	935.08	Y	935.08		Oui
849	SEDNOVE INC.	187.47	Oui	187.47	Y	187.47		Oui
850	SEI DISTRIBUTION INC.	300,760.00	Oui	154,760.00	Y	154,760.00		Non
851	SERRUMAX INC.	580.17	Oui	580.17	Y	580.17		Non
852	SERRUPRO	79.94	Oui	79.94	Y	79.94		Non
853	SERRURIER BURO SERVICE INC	54.13	Oui	54.13	Y	54.13		Oui
854	SERVICE D'ARBITRAGE DIANE SABOURIN INC.	135.45	Oui	135.45	Y	135.45		Oui
855	SERVICE INFORMATIQUE DEMANCHE INC.	6,890.50	Oui	6,890.50	Y	6,890.50		Non
856	SETTE INC.	22,016.35	Oui	22,016.35	Y	22,016.35		Non
857	SOCAN	184,584.62	Oui	186,896.00	Y	186,896.00		Non
858	SOCIETE DE TELEDIFFUSION DU QUEBEC	0.00	Oui	8,777.50	N	0.00		Oui
859	SOCIETE IMMOBILIERE DU QUEBEC	Unknown	Oui	3,865.91	Y	3,865.91		Non
860	SOCIETE RADIO-CANADA	19,869.46	Oui	16,450.96	Y	16,450.96		Non
861	SODRAC 2003 INC.	6,873.76	Oui	6,873.76	Y	6,873.76		Non
862	SOGESTALT TELEVISION INC	98,500.00	Oui	17,092.50	N	17,092.50		Non
863	SOGESTALT TELEVISION QUEBEC INC	Unknown	Oui	112,240.75	Y	112,240.75		Non
864	SONO VIDEO INC.	10,676.41	Oui	10,676.71	Y	10,676.71		Non
865	SONY DU CANADA LTEE	4,137.80	Oui	3,612.53	Y	3,612.53		Oui
866	SONY PICTURES TELEVISION DIV. COLUMBIA	496,216.94	Oui	1,101,266.30	Y	1,101,266.30		Non
867	SOQUIJ - SOC. QUE. D'INFORM. JURIDIQUE	714.95	Oui	714.95	Y	714.95		Oui
868	SPECTRE SONORE	495.68	Oui	558.21	Y	558.21		Oui
869	STATIONNEMENT DORCHESTER INC.	222.04	Oui	202.59	Y	202.59		Non
870	STEIN MONAST S.E.N.C.R.L.	4,727.09	Oui	4,727.09	Y	4,727.09		Non
871	STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., s.r.l. AV	7,303.06	Oui	7,303.06	Y	7,303.06		Oui
872	ST-MAURICE TELECOM 2000 INC.	500.00	Oui	500.00	Y	500.00		Non
873	ST-ONGE, VALERIE	121.86	Oui	121.86	Y	121.86		Non
874	STUDIO G.D. INC - 2842-0149 QUEBEC INC	107.80	Oui	107.80	Y	107.80		Oui
875	SUPPORT COMMUNICATION INC.	1,648.75	Oui	1,648.75	Y	1,648.75		Non
876	SYLCO EXPRESS (DIV 141467 CANADA INC)	973.67	Oui	1,655.69	Y	1,655.69		Non
877	SYLVIE PELLETIER CONSULTANTS INC	1,548.39	Oui	1,548.38	Y	1,548.38		Non
878	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQU	Unknown	Oui	0.00	N	0.00		Non
879	SYSPARK INC	17,629.10	Oui	17,629.10	Y	17,629.10		Oui
880	TAXI CO-OP QUEBEC 525-5191	1,464.98	Oui	1,474.43	Y	1,474.43		Non
881	TAXIS COOP DE LA MAURICIE 1992	218.65	Oui	218.65	Y	218.65		Oui

Usager: 6 (PASCALEL)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE  
TQS2 - TQS IINC.

N°	Nom	Montant de la réclamation	Statut	Montant admis	Rang	Procuration
882	TAXIS DE SHERBROOKE INC.	155.65	Oui	155.65	Y	Non
883	TECHNIC-ALARME INC.	269.52	Oui	269.52	Y	Oui
884	TECHNICOLOR SERV. CREATIFS CANADA INC.	85.46	Oui	85.46	Y	Non
885	TELE-VISION I INC.	45,580.00	Oui	11,395.00	Y	Non
886	TELE-VISION IV INC.	Unknown	Oui	34,185.00	Y	Non
887	TELEVISION MBS	Unknown	Oui	394,662.28	Y	Non
888	THE CATALIST CAPITAL GROUP INC.(CEV INC.	3,405.62	Oui	3,405.62	Y	Non
889	THEATRE LA RUBRIQUE INC (LE)	380.31	Oui	380.31	Y	Oui
890	THREELIGHTSTUDIOS INC	1,196.48	Oui	1,595.31	Y	Oui
891	TOTAL SHRED	74.07	Oui	74.07	Y	Non
892	TRADUCTIONS CLC INC.	1,992.20	Oui	2,237.65	Y	Oui
893	TSD VIDEO INC.	105.50	Oui	421.62	Y	Non
894	U.S.BANK NATIONAL ASSOCIATION	5,572.87	Oui	5,572.87	Y	Oui
895	UNIVERSAL STUDIOS CANADA INC	83,655.20	Oui	177,000.25	Y	Oui
896	UNIVERSITE DE SHERBROOKE	400.00	Oui	400.00	Y	Non
897	UNIVERSITE LAVAL	390.00	Oui	390.00	Y	Non
898	VANDAL, STEPHANE	Unknown	Oui	639.50	Y	Non
899	VENTILEX INC	Unknown	Oui	211.70	Y	Oui
900	VENTREX VENDING SERVICES	118.00	Oui	118.00	Y	Oui
901	VERSALYS FORMATION (DIV D'ISACSOFT)	757.77	Oui	757.77	Y	Non
902	VIDEO M.T.L.	11,372.68	Oui	11,372.68	Y	Oui
903	VIDEOTRON LTEE	67,727.21	Oui	68,675.41	Y	Non
904	VIDEOVOYAGE	960.00	Oui	960.00	Y	Non
905	VIEWER'S CHOICE CANADA INC /CANAL INDIGO	513,650.00	Oui	290,824.00	Y	Oui
906	VILLE DE SAGUENAY	258.50	Oui	2,650.91	Y	Non
907	VILLENEUVE, LYSABEL	146.86	Oui	146.86	Y	Oui
908	VISION GLOBAL A.R. LTEE	22,896.43	Oui	28,043.16	Y	Non
909	VOYAGES LINDA VAUTOUR INC	9,931.69	Oui	9,931.69	Y	Non
910	WARNER BROS. INT'L TELEVISION DIST.INC.	710,363.01	Oui	10,041,486.00	Y	Non
911	WESTOWER COMMUNICATIONS INC	96,138.59	Oui	96,138.59	Y	Oui
912	WISCONSIN EAR MOLD CO LLC/dba	721.01	Oui	713.51	Y	Non
913	XEROX CANADA LTEE	2,006.95	Oui	1,969.14	Y	Oui
914	YVES R. HAMEL ET ASSOCIES INC.	7,748.03	Oui	7,748.03	Y	Non
915	ZEN, LE POUVOIR DES FLEURS INC	252.41	Oui	252.41	Y	Oui
916	ZEROSPAM	2,512.60	Oui	2,512.60	Y	Oui
917	ZONE3-XXI INC.	1,139,168.63	Oui	382,272.40	Y	Non
918	ZYX3D ENR.	3,236.18	Oui	3,236.18	Y	Oui
<b>Total - Non Garantis</b>		<b>14,410,307.89</b>		<b>40,059,950.30</b>		<b>27,797,396.26</b>
<b>Nombre de Créanciers Imprimé = 918</b>		<b>14,741,828.74</b>		<b>54,984,404.51</b>		<b>33,195,905.10</b>